Quatre-vingt-cinquième année. — N° 160. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 10 Juillet 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêtés du 8 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet de M. Pierre July, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, et délégation de signature (p. 6110).

Ministère de la justice.

Décret du 6 juillet 1953 accordant des grâces collectives à l'occasion du 14 juillet 1953 (p. 6110).

Arrêtés portant désignations de membres et de secrétaires de la commission de reclassement des magistrats (p. 6111).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 9 juillet 1953 chargeant M. Henri Queuille, vice-président du conseil, de l'intérim du ministère des affaires étrangères (p. 6111).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Liste des candidats des centres de Dijon, Grenoble, la Flèche, Montpellier, Nancy, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Tours sous-admissibles et admissibles au concours d'admission à l'école polytechnique (p. 6111).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 2 juillet 1953 portant délégation de signature (p. 6111).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés du 29 juin 1953 portant délégations de pouvoirs et de signature (p. 6111).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés du 2 juillet 1953 portant délégations de signature (p. 6112).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 9 juillet 1953 fixant les attributions du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer (p. 6112).

Arrêté portant nomination d'un membre du cabinet du ministre (p. 6113).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Décret du 9 juillet 1953 portant délégation de signature (p. 6113).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 9 juillet 1953 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6113).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination d'un vice-président de l'Assemblée. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 6113).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Nomination de membres de commissions générales. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 6115).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nomination de membre de commission. — Réunions de commissions des 8 et 9 juillet 1953. — Convocation de commission (p. 6116).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Situations résumées des opérations du Trésor, de la dette publique de l'Etat, de la caisse autonome d'amortissement et du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones au 30 avril 1953 (p. 6118).

Avis aux importateurs de sucre (p. 6117).

Avis aux importateurs d'animaux reproducteurs originaires et en provenance des pays de l'O.E.C.E. ou de leurs territoires d'outre-mer (p. 6117).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Pérou (p. 6117).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Chili (p. 6138).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Equateur (p. 6138).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Chili (p. 6138).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Equateur (p. 6138).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de sucre (p. 6117).

Avis aux importateurs d'animaux reproducteurs originaires et en provenance des pays de l'O.E.C.E. ou de leurs territoires d'outre-mer (p. 6117).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Chili (p. 6138).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Equateur (p. 6138).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Chili (p. 6138).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Equateur (p. 6138).

Situation de la Banque de France (p. 6139).

Annonces (p. 6140).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 56 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 9 juillet 1953. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3405).

N° 41 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 9 juillet 1953 (p. 1205).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 27

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 9 juillet 1953 (p. 573).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuilles 15 à 19 (*pour l'édition complète*).

Cour des comptes. — Rapport au Président de la République (années 1951-1952) (pp. 187 à 253).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Nomination des membres du cabinet de M. Pierre July, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu les décrets des 28 juin et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet de M. Pierre July, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil:

Directeur de cabinet.

M. Maurice Vallery-Radot, sous-directeur au ministère de la France d'outre-mer, chef adjoint de la section politique de l'institut des hautes études de défense nationale.

Conseiller technique.

M. Alof de Louvencourt, inspecteur des finances.

Chef de cabinet.

M. Georges Salvy, secrétaire général du centre des hautes études d'administration musulmane.

Chefs adjoints.

Mme Marie Geoffray, chargée du secrétariat particulier.

M. Gilbert Maurel, diplômé de l'école des sciences politiques.

Chargé de mission.

M. Marc-Edmond Morgaut.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 2 juillet 1953.

Fait à Paris, le 8 juillet 1953.

PIERRE JULY.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu les décrets des 28 juin et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Maurice Vallery-Radot, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, tous actes, décisions ou arrêtés, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1953.

PIERRE JULY.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 6 juillet 1953 accordant des grâces collectives à l'occasion du 14 juillet 1953.

Le Président de la République, statuant en Conseil supérieur de la magistrature,

Vu la loi constitutionnelle du 27 octobre 1946,

Décrète:

Art. 1er. — Tout condamné à une peine temporaire privative de liberté bénéficiera, à l'occasion du 14 juillet 1953, d'une remise gracieuse d'un dixième de la peine en cours d'exécution.

Art. 2. — Cette remise de peine est accordée sous condition que le bénéficiaire n'encoure, pendant le délai de cinq ans, aucune poursuite suivie de condamnation à l'emprisonnement ou à une peine plus grave pour crime ou délit.

Art. 3. — L'exécution de cette mesure gracieuse sera suspendue jusqu'à décision du Président de la République, à qui il en sera référé dans le délai d'un mois, à l'encontre des détenus:

a) Poursuivis ou condamnés pour évasion ou tentative d'évasion commise postérieurement au 18 juillet 1951;

b) Dont la conduite n'aura pas été jugée satisfaisante par le chef de l'établissement pénitentiaire.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de la défense nationale, le ministre de la France d'outre-mer et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 6 juillet 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

JOSEPH LANIEL.

Le garde des sceaux ministre de la justice,

PAUL RIBEYRE.

Le ministre de l'intérieur,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Commission de reclassement des magistrats.

Par arrêté du 3 juillet 1953, sont désignés, en qualité de membres de la commission de reclassement des magistrats instituée par l'arrêté du 31 août 1951:

M. Brouchot, conseiller à la cour de cassation.

M. Denoits, conseiller à la cour de cassation.

M. Damour, conseiller à la cour de cassation.

M. Chavanne, conseiller à la cour de cassation.

Par arrêté du 3 juillet 1953, sont désignés, en qualité de secrétaires de la commission de reclassement des magistrats instituée par l'arrêté du 31 août 1951:

M. Navelot, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut adjoint du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

M. Mac Aleese, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut adjoint du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

M. Ecoutin, substitut de procureur de la République, délégué à l'administration centrale du ministère de la justice.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Liste des candidats des centres de Dijon, Grenoble, la Flèche, Montpellier, Nancy, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours sous-admissibles et admissibles au concours d'admission à l'école polytechnique.

Sont déclarés sous-admissibles pour avoir obtenu aux six compositions écrites comptant pour la sous-admissibilité un total de points égal ou supérieur à 260:

MM.

D'Acremont (Jacques), Andreani (André), Armynot du Chatelet (Jean).

Babuel-Peyrissac (Jean-Paul), Barboux (Gérard), Bienvenu (Didier), Brua (Jacques), Buon (Jean), Burq (Michel).

Cailly (Jean-Louis), Clauzon (Pierre), Closson (Jacques), Corfdir (Jean-Yves), Corizzi (Jean), Cornille (Bernard), Coutens (Pierre), Couture (Jean), Crehange (Gérard).

Daubert (André), Delaux (Jean-Marie), Descaves (Jean-Pierre), Dorey (Gérard), Dossier (Gérard), Durr (Michel).

Eymery (René).

Fillaux (Jacques), Fourment (Pierre), François (Jacques).

Gabriel (Pierre), Genlot (Paul), Germain (Jean-Pierre), Gory (Hubert), Graf (Jean).

Humbert (Jean-Jacques).

Kouznetzoff (Paul).

Lajugie (Pierre), Larher (Yves), Leprince (Hubert), Lidin (Gérard), Lifermann (Jean).

Madon (Pierre), Margueret (Claude), Marsal (Jean), Marty (Bernard), Massip (Jean-Jacques), Menez (Alain), Metzger (Hubert), Muller (Georges).

Neguin (Raymond).

Pages (Jacques), Perreau (Michel), Peter (André), Poirot (René), Poupaud (Jacques), Profit (Alain).

Raynal (Jacques), Rempp (Jean-Michel), Roge (Claude), Romon (Jean), Rouvel (Christian), Ruthy (Bernard).

Saint-Loubert-Bie (Alain), Samzun (Jean-Louis), Seraphin (Léon), Stosskopf (François).

Tamagnini (Pierre), Tizane (Guy).

Vaillant (Jean), Vallet (Hubert), Viela (Claude).

Widmer (Michel).

Ces candidats devront répondre à l'appel de la 6e série d'admissibilité qui sera fait le mercredi 22 juillet 1953, à sept heures, à l'école polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Candidats déclarés admissibles dans un des concours antérieurs:

MM. Duthilleul (Paul), Sarrabezolles (Bernard), Sensfelder (Raymond).

Ces candidats devront répondre à l'appel de la 6e série d'admission qui sera fait à l'école polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, le mercredi 29 juillet 1953, à sept heures.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 9 juillet 1953 chargeant le vice-président du conseil de l'intérim du ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 15 et 16 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Henri Queuille, vice-président du conseil, est chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères pendant l'absence de M. Georges Bidault.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres

JOSEPH LANIEL.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

PAUL RIBEYRE.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 2 juillet 1953 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 23 janvier 1947, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 1er juillet 1953 portant délégation de signature,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'empêchement de M. Schweitzer (Pierre-Paul), directeur du Trésor, M. Autissier, directeur adjoint, et MM. Sergent, Latapie et Boyer, sous-directeurs à la direction du Trésor, ont délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions ou conventions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Délégations de pouvoirs et de signature.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 45-1854 du 20 août 1945 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leurs pouvoirs en ce qui concerne la signature des arrêtés de débet et des états exécutoires;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation de pouvoirs est donnée à MM. Marcel Bouisset, directeur du cabinet, et René Hudeley, directeur de l'administration générale, pour signer, aux lieu et place du ministre, les arrêtés de débet et les états exécutoires.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juin 1953.

ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 43 de l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation générale est donnée à M. Marcel Bouisset, directeur du cabinet ou en son absence, à M. André Portal, chef de cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes administratifs, arrêtés, instructions et circulaires, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juin 1953.

ANDRÉ MARIE.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Délégations de signature.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 48-184 du 25 septembre 1948;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature,

Arrête :

Art. 1er. — M. Dorges, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur général des chemins de fer et des transports, chargé des fonctions de secrétaire général aux travaux publics, est autorisé à signer par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, tous actes, arrêtés ou décisions intéressant la direction du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale, la direction générale des chemins de fer et des transports, la direction des ports maritimes et des voies navigables, la direction des routes et le service central de reconstitution des voies de communication, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juillet 1953.

JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 48-184 du 25 septembre 1948;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 51-735 du 11 juin 1951 relatif aux délégations de signature susceptibles d'être conférées à certains fonctionnaires de l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme,

Arrête :

Art. 1er. — M. Renaud (Bernard), directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale, est habilité, par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, à signer, dans les limites de ses attributions, les arrêtés, décisions, notes et pièces concernant les matières énumérées ci-après :

1° Décisions portant ouverture de crédit ou entraînant des dépenses, lettres et bons de commande, marchés de fournitures et de travaux et avenants y relatifs, lorsque le montant de la dépense n'excède pas 10 millions de francs;

2° Mesures individuelles intéressant le personnel, autres que les titularisations, les sanctions disciplinaires, les déplacements d'office, les détachements (sauf les simples renouvellements) et les licenciements du personnel titulaire;

3° Décisions courantes relatives à l'application des lois, décrets et circulaires intéressant les affaires d'administration générale et la législation sociale;

4° Ordonnances de payement, de virement et de délégation, lettres d'avis d'ordonnances, pièces justificatives de dépenses et ordres de recettes;

5° Arrêtés de débet et états exécutoires;

6° Concessions, revisions ou annulations des pensions, rentes et allocations de toute nature ainsi que de leurs accessoires attribués aux agents ou ayants cause d'agents du secrétariat général aux travaux publics, l'octroi de rentes viagères d'invalidité allouées aux mêmes catégories de bénéficiaires.

Art. 2. — M. Loubière, directeur adjoint (personnel) est habilité à signer, par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme :

1° Les arrêtés, actes ou décisions concernant la concession, la revision ou l'annulation des pensions, rentes et allocations de toute nature, ainsi que de leurs accessoires attribués aux agents ou ayants cause d'agents du secrétariat général aux travaux publics, l'octroi de rentes viagères d'invalidité allouées aux mêmes catégories de bénéficiaires;

2° En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud, les arrêtés, décisions, actes et pièces énumérés aux paragraphes 1°, 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Mme Ricroch, directeur adjoint (comptabilité), est habilitée à signer, par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, les ordonnances de payement, de virement et de délégation, les lettres d'avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes.

Fait à Paris, le 2 juillet 1953.

JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 48-184 du 25 septembre 1948;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 51-735 du 11 juin 1951 relatif aux délégations de signature susceptibles d'être conférées à certains fonctionnaires de l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme,

Arrête :

Art. 1er. — M. Rumpler, directeur des routes, est habilité, par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, à signer, dans les limites de ses attributions, les arrêtés, décisions, actes et pièces concernant les matières énumérées ci-après :

1° Décisions entraînant des dépenses inférieures à 200 millions de francs et toutes décisions portant ouverture de crédits dans la limite des dépenses autorisées;

2° Décisions portant approbation de projets et de marchés;

3° Décisions courantes relatives à l'application des lois, décrets et circulaires intéressant les routes nationales et la police de la circulation;

4° Arrêtés ou décisions à prendre par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme par application des articles 3 paragraphes 3 et 4, 14 paragraphe 2, 14 *bis* paragraphe 2, 26 paragraphe 3 et 29 paragraphe 1er du décret du 20 août 1939 modifié, et « code de la route ».

5° Ordres de reversement.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rumpler, M. Duplessy, sous-directeur, et M. Mardon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service central des routes, sont habilités à signer, par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, les arrêtés, décisions, actes et pièces énumérés à l'article 1er ci-dessus.

Fait à Paris, le 2 juillet 1953.

JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 48-184 du 25 septembre 1948;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Arrête :

Art. 1er. — M. Jean Boucoiran, directeur général du tourisme, est autorisé à signer, par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, tous actes, arrêtés ou décisions concernant la direction générale du tourisme, à l'exclusion des décrets, des arrêtés réglementaires, des mesures individuelles comportant désignation, mutation, licenciement des représentants à l'étranger, des arrêtés portant attribution ou retrait des licences d'agences de voyages, des arrêtés portant classement des stations.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juillet 1953.

JACQUES CHASTELLAIN.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Attributions du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu les décrets du 28 juin et du 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 6 juillet 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer

Arrête:

Art. 1er. — M. François Schleiter, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, est chargé de toutes les affaires que le ministre de la France d'outre-mer lui confie spécialement dans le cadre de l'action d'ensemble du département.

Art. 2. — Par délégation du ministre de la France d'outre-mer, les services ci-dessous:

Direction du service de santé;
Direction de l'enseignement et de la jeunesse;
Service judiciaire;
Service des postes et télécommunications;
Service des affaires sociales;
Service administratif central;
Section des terres australes et antarctiques,

sont placés sous l'autorité de M. François Schleiter, qui a compétence pour examiner toutes les incidences des questions dont il a la charge, y compris celles qui portent sur la coopération technique internationale et sur l'exécution du plan.

Fait à Paris, le 9 juillet 1953.

LOUIS JACQUINOT.

Cabinet du ministre.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu les arrêtés du 3 juillet 1953 et du 8 juillet 1953 portant nomination de membres du cabinet du ministre de la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — M. Jacques Marchandise, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, est nommé chef de cabinet du mmistre de la France d'outre-mer.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 28 juin 1953 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1953.

LOUIS JACQUINOT.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Décret du 9 juillet 1953 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et du logement,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1953 portant nomination de membres du cabinet du ministre de la reconstruction et du logement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Véron (Robert), conseiller technique, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et du logement, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique, en particulier, à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire, an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants, ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et du logement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et du logement,
MAURICE LEMAIRE.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 9 juillet 1953 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 9 juillet 1953, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 23 juin 1953 portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé:

Au grade de chevalier.

M. Bacchialoni (François-Michel dit Xavier), président de l'association des otages, déportés, internés et résistants de Nice; 37 ans de services civils et militaires.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du vendredi 10 juillet 1953.

A seize heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Mouton et plusieurs de ses collègues (n° 1655) tendant à exonérer totalement des droits du permis de pêche les grands invalides de guerre bénéficiaires de la loi du 22 mars 1935, modifiée par décret-loi du 17 juin 1938; 2° de M. Desson et plusieurs de ses collègues (n° 2395) tendant à exonérer du timbre piscicole les titulaires de la carte d'économiquement faible; 3° de M. Charles Benoist et plusieurs de ses collègues (n° 4441) tendant à exonérer les bénéficiaires de la carte sociale des économiquement faibles de la taxe piscicole, (2e inscription). (Nos 3168-3679-6184. — M. Billat, rapporteur.)
(Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — Mme Prin expose à M. le ministre de l'éducation nationale que, le 5 mars 1952, la préfecture du Pas-de-Calais a transmis aux maires la circulaire suivante: « Objet: contrôle médical premier degré. Médecins praticiens. — J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le ministre de l'éducation nationale m'informe que les médecins examinateurs scolaires payés à l'acte (médecins praticiens) ne pourront être désormais rémunérés que pour un seul examen par enfant et par an en ce qui concerne les élèves de l'enseignement du premier degré. Or, dans un certain nombre de communes du département, les médecins praticiens examinent les enfants deux fois par an. Je vous serais très obligé de vouloir bien faire respecter ces nouvelles instructions ». Elle lui demande pour quel motif de telles dispositions ont été prises, alors que le Pas-de-Calais est un des départements où le pourcentage d'enfants déficients est le plus élevé.

II. — M. Signor expose à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme que le train de jour quittant Paris à neuf heures n'arrive à Quimper qu'à dix-huit heures onze. Cette arrivée tardive présente pour les estivants, très nombreux chaque année dans le Sud-Finistère, de sérieux inconvénients tant pour ces derniers que pour les hôteliers. Un gain de trente minutes permettrait aux touristes de parvenir aux plages desservies par les autocars assurant la correspondance avec le train de Paris à une heure plus favorable pour le repas du soir. Un vœu dans ce sens a été émis par le comité départemental du tourisme du Finistère. Il lui demande s'il compte intervenir auprès de la Société nationale des chemins de fer français afin que l'horaire du train de jour de Paris pour Quimper soit modifié, de façon à permettre à celui-ci d'arriver trente minutes plus tôt.

III. — M. Joseph Denais demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques comment un fonds de garantie ayant été constitué pour la validation des actions Royal Dutch et approvisionné de 825.951.000 F, alors qu'il n'a été versé aux autorités néerlandaises que 428.840.000 F, il peut être réclamé à un porteur français, ayant vendu en Bourse, au début de 1946, une action Royal Dutch après l'avoir achetée en 1943, le montant de la valeur de l'action, sous prétexte que justification n'est pas apportée des conditions dans lesquelles il en a réalisé l'acquisition.

IV. — M. Daniel Mayer demande à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) les raisons pour lesquelles la circulaire 7609 du 5 septembre 1952 a été expédiée aux chefs de corps dans

le but de faire pression sur les jeunes gens du contingent pour qu'ils se rendent en Indochine; s'il ne trouve pas cette pression anormale et contraire aux promesses gouvernementales de n'envoyer sur ce théâtre d'opérations que des militaires de carrière et de véritables volontaires.

V. — M. Haumesser signale à M. le ministre de la justice la vacance depuis bientôt deux ans d'une étude d'avoué, près le tribunal civil de Sétif (Constantine). Il lui demande les raisons qui s'opposent à ce que ce poste soit pourvu d'un titulaire alors qu'un avoué près d'un autre tribunal d'Algérie a fait acte de candidature depuis vingt mois.

VI. — M. Minjoz expose à M. le ministre de la justice que, dans une circulaire en date du 29 décembre 1952, adressée tant aux procureurs généraux et magistrats du parquet, qu'aux premiers présidents et magistrats du siège et relative à la nécessité pour les magistrats de jouir d'une totale indépendance inspirant confiance à la nation, il est précisé: « Toute prise de position politique, quelle qu'elle soit, et sous quelque forme que ce soit, manifestée au titre de leur fonction ou appuyée de ce titre, contrevient à cette règle et doit être relevée ». Il lui demande si, dans ces conditions, il est interdit à un magistrat, candidat en dehors de la cour d'appel dans le ressort de laquelle il exerce ses fonctions, d'indiquer son titre de magistrat s'il est candidat aux élections municipales ou au conseil général.

VII. — M. de Benouville attire l'attention de M. le ministre du travail et de la sécurité sociale sur la situation des cantines scolaires libres au regard de la sécurité sociale. Ces cantines sont appelées à cotiser auprès des caisses de sécurité sociale, alors qu'elles ne sont nullement subventionnées par l'Etat; il s'agit, en effet, d'institutions financées par les seules personnes physiques ou morales qui s'y intéressent. Il y a donc là une incompatibilité de base. Il lui demande quelles mesures il envisage pour régulariser la situation de ces cantines vis-à-vis de la sécurité sociale, soit en dégrevant celles-ci des sommes imputées, soit en procédant, à leur égard, à certaines modalités d'application de la législation sur la sécurité sociale, en sorte que le principe de libre exercice d'une organisation privée ne soit pas mis ici en péril.

VIII. — M. de Léotard expose à M. le ministre de la reconstruction et du logement la détresse et le désarroi de très nombreux foyers par le manque de logements suffisants et salubres. Il lui demande: 1° si ses services ont connaissance des cas sociaux les plus graves, notamment ceux des familles de plusieurs enfants, quelquefois cinq, qui doivent habiter dans une seule pièce, une loge de concierge ou une chambre de sixième sans eau ou sans air et dans des conditions notoires d'insalubrité; 2° si les mille cas les plus dramatiques de la région parisienne n'auraient pas pu motiver depuis longtemps un plan de relogement qui eût pu s'intituler « Plan de détresse », comportant l'hébergement de ces familles prioritaires soit dans des immeubles nouvellement construits, soit dans des appartements généralement inoccupés pendant de longs mois et dont l'inutilisation constitue un véritable scandale dans la crise actuelle de pénurie; 3° si le M. R. U. a connaissance des appartements inoccupés pour des raisons diverses et quel est leur nombre par arrondissement; 4° si le M. R. U. possède, dans le même esprit, la liste des appartements très insuffisamment occupés, surtout lorsque les personnes qui les gardent possèdent une double résidence; 5° si des instructions ont été données pour que cessent d'abord à l'amiable ces abus d'appartements inoccupés ou très insuffisamment occupés; 6° quel est l'état actuel des demandes de logements pour la région parisienne, par ordre et années de demandes prioritaires non satisfaites; 7° quelle est la cadence des demandes et celle des logements procurés; 8° quel est depuis deux ans le chiffre des appartements d'habitation mis à la disposition de la population parisienne par suite de constructions nouvelles — achats ou locations — à des prix généralement prohibitifs pour tant de prioritaires laissés dans une insupportable détresse morale et physique.

IX. — M. Jean Cayeux appelle l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur les graves inconvénients qui résultent actuellement pour nombre de familles de la réglementation applicable en ce qui concerne les ressources à prendre en considération pour l'octroi de certains avantages sociaux, et notamment pour l'attribution de bourses de scolarité et pour l'attribution de l'allocation logement. Il est de règle, en effet, pour établir les droits des requérants, de prendre en considération les ressources professionnelles ou autres entrées au foyer du demandeur au cours de l'année civile précédant celle de la demande. Or, en raison de la situation économique et du développement du chômage partiel, nombre de pères de famille ne jouissent actuellement que de ressources nettement inférieures à celles dont ils disposaient au cours des années écoulées. Les intéressés risquent ainsi de se voir opposer un refus, alors qu'ils n'ont plus que des moyens souvent considérablement réduits par rapport à leur situation précédente. Il lui demande s'il n'y aurait pas une possibilité d'assouplir la réglementation actuelle afin de faire disparaître les inconvénients signalés et de permettre aux familles dont les revenus se trouvent diminués de manière très sensible par la situation actuelle de bénéficier de la législation instituée pour leur venir en aide.

X. — M. Gabelle demande à M. le secrétaire d'Etat au budget: 1° à quels chiffres se sont élevées les recettes et les dépenses pour l'exercice 1952 et quel a été le montant du déficit budgétaire pour cet exercice; 2° quels sont les chiffres correspondants pour les cinq exercices précédents ainsi que pour l'exercice 1938.

A vingt-deux heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Eventuellement, discussion en deuxième lecture du projet de loi portant redressement économique et financier.

2. — Eventuellement, discussion en deuxième lecture de la proposition de loi relative à la prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 10 juillet 1953.

N° 4989 (1). — Proposition de loi de M. Meck relative aux retraites de certains ouvriers mineurs anciennement occupés aux mines domaniales de la Sarre (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 4990. — Proposition de loi de M. Meck relative aux retraites des ouvriers mineurs (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 5686. — Rapport de M. Dixmier, au nom de la commission des pensions, sur le projet de loi relatif à la majoration des rentes constituées par les sociétés mutualistes au profit des combattants des théâtres d'opérations extérieurs et leurs ayants cause.

N° 5733. — Rapport de M. Tourné, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi tendant à relever les honoraires des médecins experts commis par les juridictions des pensions en les portant au coefficient 22,37 par rapport à l'avant-guerre.

N° 6102. — Rapport de M. Tremouilhe, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi tendant à réglementer, pour la pratique de la chasse, la détention et l'utilisation du furet.

N° 6110 (1). — Rapport de M. Regaudie, au nom de la commission des moyens de communication, sur le projet de loi relatif au déclassement de la Bayse entre Saint-Jean-Poutge et le pont de Bordes (commune de Lavardac).

N° 6111. — Rapport de Mme Grappe, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi portant abrogation du décret du 11 mai 1953 relatif à l'indemnité pour difficultés exceptionnelles d'existence dans les villes sinistrées.

N° 6118. — Rapport de M. Gazier, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi relative à la situation de certains établissements à l'égard de la législation du travail.

N° 6119. — Rapport de M. Degoutte, au nom de la commission du travail, sur le projet de loi relatif aux sociétés coopératives ouvrières de production.

N° 6120. — Rapport supplémentaire de M. Defos du Rau, au nom de la commission de la justice, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi complétant le paragraphe 1er de la section VII du titre II du livre III du code pénal par un article 367.

N° 6126. — Proposition de loi de M. Joubert tendant à prévoir la fixation du statut définitif des organismes visés par la loi du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances (renvoyée à la commission des finances).

N° 6136. — Proposition de loi de M. Triboulet tendant à accorder aux victimes civiles et militaires des droits identiques (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6137. — Proposition de résolution de M. Frugier tendant à inviter le Gouvernement à modifier les conditions d'attribution des indemnités de chômage (renvoyée à la commission du travail).

N° 6146. — Proposition de loi de M. Delachenal relative au transfert des cimetières (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6153. — Rapport de M. Charpentier, au nom de la commission de l'agriculture, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 99 concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture.

N° 6155. — Proposition de loi de M. Boscary-Monsservin tendant à modifier la loi du 10 juillet 1952 relative au régime de l'allocation vieillesse agricole (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6163. — Proposition de loi de M. Léo Hamon, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à réglementer le travail de nuit des personnels féminins dans les administrations de l'Etat (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6168. — Deuxième rapport supplémentaire de M. Halbout au nom de la commission de la reconstruction sur la proposition de loi tendant à indemniser les commerçants, industriels ou artisans de la perte de leur droit au bail des immeubles ou locaux dans lesquels ils exploitaient leur fonds, lorsque ces immeubles ou locaux ont été détruits par suite de faits de guerre.

N° 6183 (1). — Proposition de résolution de Mme de Lipkowski tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence un crédit de 80 millions aux sinistrés d'Issy-les-Moulineaux (Seine), victimes de l'orage du 30 juin 1953 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6184. — Proposition de résolution de M. Charret tendant à inviter le Gouvernement à abroger les dispositions du décret du 11 mai relatives à l'interdiction d'utiliser les crédits ouverts pour l'assistance à la famille et le décret du 11 mai 1953 (renvoyée à la commission de la famille).

N° 6490 (1). — Proposition de résolution de M. Giovoni tendant à inviter le Gouvernement à accorder pour l'année 1953 l'exonération de tous impôts et cotisations à la caisse d'allocations familiales aux paysans ayant eu leurs récoltes endommagées ou détruites par les inondations résultant des récents orages et à mettre à la disposition des sinistrés du département de la Corse un premier secours d'urgence de 300 millions de francs (renvoyée à la commission des finances).

N° 6498. — Deuxième rapport supplémentaire de M. Robert Coutant au nom de la commission du travail sur la proposition de loi tendant à fixer les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans les commerces de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires.

N° 6500. — Avis de Mlle Dienesch au nom de la commission de l'éducation nationale sur les propositions de loi tendant à instituer chaque année pour les apprentis une deuxième session du certificat d'aptitudes professionnelles.

(1) Tirage restreint.

Nomination d'un vice-président de l'Assemblée.

Au cours de la séance du 9 juillet 1953, l'Assemblée nationale a nommé M. Montillot vice-président de l'Assemblée nationale.

Commission des finances.

2e séance du lundi 6 juillet 1953.

Présents. — MM. Barangé (Charles), Bénard, Briot, Burlot, Conombo, Courant, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Dorey, Faggianelli, Gabelle, Gardey (Abel), Gosnat, Hénault, Jean-Moreau, Jules-Julien, La Chambre (Guy), Lanet, Lebon, Leenhardt (Francis), Le Roy Ladurie, Massot, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Pineau, Raffarin, Simonnet, de Tinguy, Tourtaud, Vallon (Louis).

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 9 juillet 1953.

Présents. — MM. Catrice, Catroux, Mme Degrond, MM. Evrard, Georges (Maurice), Jarrosson, Mabrut, Morève, Paquet, Mme Poinso-Chapuis, M. Ramonet.

Excusés. — MM. Alphonse Denis, André Hugues, Marcellin, Maurice Bokanowski.

Suppléant. — M. Triboulet (de M. Gaumont).

Commission des affaires étrangères.

Séance du jeudi 9 juillet 1953.

Présents. — MM. Aujoulat, Aumeran, Bardoux (Jacques), Barrès, Beaumont (de), Billotte, Bouhey (Jean), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Daladier (Edouard), Delbos (Yvon), Denis (André) (Dordogne), Faure (Maurice) (Lot), Fouchet, Gaborit, Genton, Gouin (Félix), Jaquet (Gérard) (Seine), Lecanuet, Mayer (Daniel) (Seine), Menthon (de), Moch (Jules), Mondon, Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Raymond-Laurent, Rosenblatt, Schneiter, Mme Sportisse, MM. Valle, Vassor, Verdier.

Suppléants. — MM. Kriegel-Valrimont (de M. Billoux), Mancey (de M. Bonte), Maton (de M. Cachin), Ritzenthaler (de M. Hettier de Boislambert), Métayer (de M. Le Bail), Laforest (de M. René Mayer), Joubert (de M. de Moustier), Rousselot (de M. Pupat), Bayrou (de M. Vendroux).

Dans sa séance du jeudi 9 juillet 1953, la commission des affaires étrangères a nommé :

M. Mayer (Daniel) (Seine), président, en remplacement de M. Faure (Edgar) (Jura).

M. Faure (Maurice) (Lot), vice-président, en remplacement de M. Mutter (André).

Commission des boissons.

Séance du jeudi 9 juillet 1953.

Présents. — MM. Baurens, Castera, Delcos, Fabre, Fouques-Duparc, Gourdon, Guille, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Ould Cadi, Palernot, Salvre (de), Seynat, Sourbet, Toublanc, Tourné, Tremouilhe.

Excusés. — MM. Gau, Guichard, Monin, Rey.

Suppléants. — M. Benbahmed (de M. Ait Ali [Ahmed]).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du jeudi 9 juillet 1953.

Présents. — MM. Briffod, Delcos, Delmotte, Duveau, Félice (de), Gaillemin, Mazuez (Pierre-Fernand), Pierrard, Pronteau, Tourné, Yacine (Diallo).

Suppléant. — M. Léotard (de).

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le vendredi 10 juillet 1953, à vingt et une heures (local de la commission des finances) :

I. — Désignation de rapporteurs et de délégués de la commission dans divers organismes en remplacement des membres de la commission nommés ministres ou démissionnaires.

II. — Situation des suppléants à la commission des finances.

III. — Avis du Conseil de la République sur le projet de loi (n° 6433) portant redressement économique et financier. — M. le rapporteur général.

Réunions de commissions du vendredi 10 juillet 1953.

Commission des finances, à vingt et une heures. — Local de la commission.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à dix heures trente. — Local du 5e bureau.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du vendredi 10 juillet 1953.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Décision sur la demande de discussion immédiate du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant redressement économique et financier. (Nos 329 et 339, année 1953. — M. Jean Berthoin, rapporteur général, et n° , année 1953. — Avis de la commission des boissons. — M. Péridier, rapporteur, et n° , année 1953. — Avis de commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. Aubert, rapporteur.)

2. — Décision sur la demande de discussion immédiate de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal. (N° 336, année 1953. — M. le rapporteur.)

Documents mis en distribution le vendredi 10 juillet 1953.

N° 307. — Rapport de M. Bousch sur le projet de loi portant création du bureau de recherches géologiques.

N° 318. — Rapport de Mme Marie-Hélène Cardot sur la proposition de loi sur le traitement des alcooliques dangereux.

N° 322. — Proposition de loi de M. Léo Hamon tendant à réglementer le travail de nuit des personnels féminins dans les administrations

N° 324. — Rapport de M. Jacques Debû-Bridel sur le projet de loi tendant à créer un fonds de développement de l'industrie cinématographique.

N° 336. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la prorogation de certains baux

Nomination de membres de commissions générales

Dans sa séance du 9 juillet 1953, le Conseil de la République a nommé :

M. Julien Brunhes membre de la commission de la défense nationale, en remplacement de M. Schleiter.

M. Le Sassier-Boisauné membre suppléant de la commission de la défense nationale, en remplacement de M. Julien Brunhes.

M. Bruyas membre de la commission de la presse, de la radio et du cinéma, en remplacement de M. Schleiter.

M. Bruyas membre de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, en remplacement de M. Houdet.

M. Boivin-Champeaux membre suppléant de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre, en remplacement de M. Schleiter.

M. Enjalbert membre suppléant de la commission de l'agriculture, en remplacement de M. Houdet.

M. Coty membre de la commission de la marine et des pêches, en remplacement de M. Houdet.

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 9 juillet 1953.

Présents. — MM. Louis André, de Bardonnèche, Bataille, Bels, Brettes, Darmanthé, Claudius Delorme, Driaut, Dulin, Jean Durand, Durieux, Bénigne Fournier, Hoeffel, Koessler, Le Bot, Monsarrat, Jules Pinsard, Primet, de Raincourt, Restat.

Excusés. — MM. Claparède, Robert Gravier, Le Léannec, Naveau, de Pontbriand.

Commission des boissons.

Séance du jeudi 9 juillet 1953.

Présents. — MM. Bène (Jean), Bernard (Georges), Brettes, Dupic, Durand (Jean), de Geoffre, Grégory, Laniel (René), Péridier, Pinsard (Jules).

Suppléant. — M. Sclafer.

Excusés. — MM. Claparède, Gay (Etienne), Maupoil (Henri).

Commission des finances.

1re séance du jeudi 9 juillet 1953.

Présents. — MM. Alric, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Brousse (Martial), Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Fléchet, Lamarque (Albert), Emilien Lieutaud, Liot, Litaise, Maroger (Jean), Marrane (Georges), Jacques Masteau, de Montalembert, Pellenc, Peschaud, Rogier, Roubert (Alex), Sallier, Sclafer.

Excusé. — M. Armengaud.

Suppléants. — MM. Aubert, Maroselli, Poher, Ramette, Tinaud.

2e séance du jeudi 9 juillet 1953.

Présents. — MM. Alric, Auberger, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Bousch, Brousse (Martial), Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Fléchet, Lamarque (Albert), Litaise, Maroger (Jean), Jacques Masteau, de Montalembert, Pauly, Pellenc, Peschaud, Roubert (Alex), Sallier, Sclafer.

Excusé. — M. Armengaud.

Suppléants. — MM. Maroselli, Poher, Ramette, Tinaud.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Rochereau, au titre de la commission des affaires économiques.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du jeudi 9 juillet 1953.

Présents. — MM. Aubert, Bertaud, Bouquerel, Brunhes (Julien), Dubois (René), de Geoffre, Glauque, Masson (Hippolyte), Pinton, Robert (Paul).

Excusé. — M. Boutonnat.

Convocations de commissions.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le vendredi 10 juillet 1953, à quinze heures trente (local n° 202) :

I. — Examen de la proposition de loi (n° 336, année 1953) ayant pour objet de proroger les baux commerciaux jusqu'au 31 décembre 1953.

II. — Echanges de vues sur le projet de loi (n° 329, année 1953) portant redressement économique et financier, dont la commission des finances est saisie au fond.

III. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 135, année 1953) tendant à créer un fonds de développement de l'industrie cinématographique, en remplacement de M. Marcilhacy.

La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) se réunira le vendredi 10 juillet 1953, à quatorze heures trente (local n° 217) :

Examen des incidences éventuelles du projet de loi portant redressement économique et financier sur le plan quadriennal d'amélioration de la situation des anciens combattants et victimes de la guerre.

Réunions de commissions du vendredi 10 juillet 1953.

Commission de la justice, à quinze heures trente. — Local n° 202.

Commission des pensions, à quatorze heures trente. — Local n° 217.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du vendredi 10 juillet 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion d'urgence du vœu de MM. Sousatte, Dadet et d'Arboussier tendant à demander au Gouvernement le maintien de l'émission « visages de soleil ». (Nos 227 et 234, année 1953. — M. Berthaud, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant création dans les Etablissements français de l'Océanie d'un organisme d'achat et de vente des tabacs. (Nos 96 et 160, année 1953. — M. Le Van Dinh, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Georges Monnet et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures propres à protéger les forêts et la couverture végétale spontanée du sol dans les territoires d'outre-mer. (Nos 191, année 1952, et 140, année 1953. — M. Robert Serot, rapporteur.)

4. — Deuxième tour de scrutin pour la désignation d'un membre du Conseil économique.

5. — Discussion d'urgence de la proposition de M. Schock, tendant à inviter le Gouvernement à accorder, dans l'élaboration du futur plan quadriennal, une particulière attention au développement de l'agriculture, et plus spécialement des cultures vivrières dans les territoires d'outre-mer (nos 131 et 233, année 1953. — M. Cazelles, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Schock, rapporteur).

6. — Discussion de la proposition de MM. Paul Catrice, Corval, Gervain, Juge, Scelles et des membres du groupe du mouvement républicain populaire et de MM. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à demander au Gouvernement de la République française de prendre toutes mesures utiles en faveur de l'enfance et de l'adolescence inadaptée en Algérie, dans les départements d'outre-mer, dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle (nos 227, année 1952 et 153, année 1953. — M. Borrey, rapporteur).

7. — Discussion de la proposition de MM. Paul Catrice, Borrey, Corval et La Gravière, tendant à demander au Gouvernement de faire participer largement les pays et territoires d'outre-mer au grand mouvement de solidarité internationale en faveur de l'enfance (nos 228, année 1952 et 165, année 1953. — M. Gervain, rapporteur. — N° 235, année 1953: Avis de la commission des relations extérieures. — Mme Eboué-Tell, rapporteur).

8. — Discussion de la proposition de MM. Gaignard, le colonel Bichon, Coulon et Roulleaux-Dugage, tendant à inviter le Gouvernement à préciser son attitude sur le problème de la sécurité dans le Pacifique (nos 132 et 194, année 1951, 290, année 1952 et 198,

année 1953. — M. le général Legentilhomme, rapporteur. — Nos 291, année 1952, et 219, année 1953: Avis de la commission des relations extérieures. — M. Vignes, rapporteur).

9. — Discussion de la proposition de M. Raphaël-Leygues et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, tendant à inviter le Gouvernement à créer une médaille commémorative de la campagne d'Indochine (nos 291, année 1951, 142, année 1952, et 197, année 1953. — M. Raphaël-Leygues, rapporteur.)

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du jeudi 9 juillet 1953, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Fontanet, membre de la commission des affaires financières, en remplacement de M. Schmitt.

Agriculture, élevage, chasses, pêches et forêts.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents: MM. Bouda, de Bruchard, Cazelles, Dusseaulx, Gueye Momar Djim, Guiter (Jean), Le Brun Kéris, Lhuillier, Monnet, Roclore, Roulleaux-Dugage, Schock, Sérot. *Suppléants:* M. Ahmed Kotoko de M. Mademba Racine, M. Charles-Cros de M. Belabed, M. Fleury de M. Susset, M. Nguyen Van Ty de M. Le Van Dinh.

Assistaient en outre à la séance: M. Guernier, administrateur directeur général de la compagnie générale des oléagineux tropicaux (C. G. O. T.); M. Jacobson, président de la commission du plan.

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 8 juillet 1953.

Présents: MM. Ahmed Kotoko, Castex, Charles-Cros, Dusseaulx, Fleury, Gueye Momar Djim, Jacobson, Lhuillier, Nguyen Duy Thann, Nguyen Van Ty, Reverbori, Rosfelder, Schock, Sylvestre, Touré. *Suppléants:* M. Castex de M. Georget, M. Charles-Cros de M. Alduy, M. Fleury de M. Filion, M. Nguyen Van Ty de M. Nghien Van Tri, M. Reverbori de M. Junillon, M. Rosfelder de M. Marquet, M. Sylvestre de M. Charlier, M. Roclore de M. Roy, M. Serot de M. Thonn-Ouk.

Assistaient, en outre, à la séance: M. Maurice Guernier, directeur général de la C. G. O. T.; M. Georges Monnet, président de la commission de l'agriculture.

Information.

Séance du jeudi 9 juillet 1953.

Présents: MM. Berthaud, Le Brun-Kéris, Mmes Malroux, Moreau (Emilienne), M. Oudard. *Suppléants:* MM. Berthaud de M. Morel, Le Brun-Kéris de M. Georges Riond, Oudard de M. Guy, Mmes Emilienne Moreau de M. Alduy, Malroux de Mme Tran Van Chuong.

Assistait en outre à la séance: M. Sousatte.

Politique générale.

Séance du jeudi 9 juillet 1953.

Présents: MM. Charles-Cros, Chastenet, Coubèche, Gentet, Mme Lefaucheux, MM. Legentilhomme (général), Michaiel, Périer, Roulleaux-Dugage. *Suppléants:* MM. Charles-Cros de M. Alduy, Chastenet de M. Bougenot, Coubèche de M. Dadet, Lefaucheux de M. Boisdon, Legentilhomme de M. Laurent-Eynac.

Excusé: M. Coquart.

Assistaient en outre à la séance: M. le colonel Bichon, M. Sousatte.

Convocation de commission.

La commission d'information se réunira le jeudi 16 juillet 1953, à dix heures trente, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Examen du rapport de Mme Malroux sur la proposition (no 221, année 1953) de M. Le Brun-Kéris, tendant à demander au Gouvernement de favoriser la connaissance mutuelle des pays de l'Union française par la diffusion de brochures d'information tant dans la métropole et les territoires d'outre-mer de la République que dans les autres parties de cette Union.

II. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de sucre.

Les importateurs sont informés de la clôture de l'appel d'offres ouvert par l'avis aux importateurs du 13 mars 1953, modifié par les avis des 19 mars et 2 mai 1953, pour des importations de sucre en provenance de pays situés en dehors de la zone « dollar ».

En conséquence, aucune offre ne sera plus acceptée à compter du jour même de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Avis aux importateurs d'animaux reproducteurs originaires et en provenance des pays de l'O. E. C. E. ou de leurs territoires d'outre-mer. (Reliquat sur appel d'offres).

Les importateurs sont informés que le contingent d'animaux reproducteurs (ex 2, ex 3, ex 4, ex 5 et ex 6 du tarif douanier), originaires et en provenance des pays membres de l'O. E. C. E., ouvert selon avis publié au *Journal officiel* du 5 avril 1953, présente un reliquat disponible.

Contrairement aux indications de l'avis aux importateurs du 5 avril susvisé et par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, publié au *Journal officiel* du 14 juillet, les reliquats disponibles seront employés à la délivrance de licences individuelles au fur et à mesure de la présentation des demandes d'autorisation d'importation.

Lesdites demandes, établies en six exemplaires sur formules modèle AC, pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du cinquième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Elles devront être accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire.

En outre, l'importateur devra:

1° Justifier de sa qualité d'éleveur ou indiquer qu'il importe pour le compte d'éleveurs nommément désignés. Cette justification sera fournie par une attestation visée par le directeur des services agricoles du département où est situé l'élevage;

2° Fournir la preuve que les animaux de son élevage sont déjà inscrits aux livres généalogiques ou prendre l'engagement écrit de les faire inscrire.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Pérou.

(Plan d'achat deuxième semestre 1953.)

Les importateurs sont informés de l'ouverture au titre du programme d'achat du 2e semestre 1953, d'un crédit utilisable selon les modalités prévues par l'avis 499 de l'office des changes (relations financières avec le Pérou), publié au *Journal officiel* du 31 mai 1951.

Ce crédit est destiné au financement des importations de produits divers, originaires et en provenance du Pérou, à l'exclusion du cuivre, du minerai de zinc et du coton brut.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation, établies sur formules modèle AC, seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Ces demandes ne pourront être satisfaites qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un avis favorable, non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore de la part du service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques.

Il est précisé que les importations de coton brut d'origine et de provenance du Pérou continueront à s'effectuer dans le cadre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 28 novembre 1952, dans la limite du crédit ouvert par cet avis.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Situation résumée des opérations du Trésor entre le 1er janvier 1953 et le 30 avril 1953

La situation résumée des opérations du Trésor présente les recettes et les dépenses effectuées par les comptables et centralisées mensuellement dans l'ordre de la nomenclature générale des comptes.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

Cadre I. — Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1953, les encaisses (1) du Trésor s'élevaient à	151.259
Pendant les quatre premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	8.225.472
Soit un total de	8.376.731
Les dépenses ont atteint	8.193.838
Par suite, au 30 avril 1953, les encaisses du Trésor s'élevaient à	182.893

(1) Le détail des « encaisses » est indiqué au cadre III.

Cadre II. — Résumé général des recettes et des dépenses.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
Budget 1952 période complémentaire	223.998	73.343	369	7.914
Budget 1953 période d'exécution	1.062.699	932.584	327.537	277.233
Investissements financiers (consolidations diverses)	1.187	»	272	»
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers	224.776	210.666	61.069	51.299
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers	40.288	42.972	13.317	14.724
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables	75.342	56.865	16.328	11.153
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe	721.611	774.990	178.017	192.497
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics	2.145.476	2.134.133	496.045	526.945
Opérations des collectivités administratives	2.082.572	2.071.276	551.418	555.095
Opérations des autres correspondants	738.320	759.358	182.279	194.382
Opérations affectant la dette de l'Etat. — A. — Dette non exigible	633.876	864.565	138.579	160.304
Opérations affectant la dette de l'Etat. — B. — Dette exigible	243.955	287.949	52.969	61.304
Opérations affectant la dette de l'Etat. — C. — Opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat	38	12.134	36	405
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	4.637	»	8.424
Total	8.193.838	8.225.472	2.018.235	2.061.687

Cadre III. — Décomposition des encaisses.

NUMÉRO d'ordre.		AU 1er janvier 1953.	AU 30 avril 1953.	AU 31 mars 1953.
		Millions de francs.	Millions de francs	Millions de francs.
1	Numéraire conservé par les comptables	20.620	24.676	21.912
2	Compte courant du Trésor à la Banque de France	(—) 10.175	60	87
2 bis	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	735	312	498
2 ter	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	11.039	11.039	11.039
2 quater	Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	»	»
2 quinquies	Fonds déposés à la Banque de France. Exécution de la convention franco-belge du 25 juin 1952	»	1.000	»
3	Compte courant du Trésor à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie et dans les banques d'outre-mer	31.751	38.687	40.178
3 bis	Compte courant du Trésor à l'Institut d'émission des Etats associés	4.479	3.187	2.916
4	Devises et francs à l'étranger	41.253	29.531	27.293
5	Traites et valeurs mobilisables	51.557	(1) 74.401	35.518
	Total	151.259	182.893	139.441

(1) Dont 26.000 millions de bons spéciaux (convention du 24 mars 1953) rachetés par le Trésor à la Banque de France.

CADRE IV. — **Recettes et dépenses du budget général.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953. Recettes.
		Millions de francs.			
	A. — BUDGET 1952. — PERIODE COMPLEMENTAIRE				
	Recettes du budget précédent.				
6	Impôts, monopoles, exploitations industrielles et produits divers	»	(4) 49.342	»	8.121
7	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	(2) (—) 3.895	»	(2) (—) 245
8	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	8.779	»	»
9	Ressources exceptionnelles	»	19.117	»	38
	Dépenses du budget précédent.				
11	Service des emprunts, des pensions et dépenses des ministères	100.107	»	787	»
12	Reconstruction et équipement	123.891	»	(2) (—) 418	»
13	Réparations des dommages de guerre et investissements productifs	»	»	»	»
	Total A	223.998	73.343	369	7.914
	B. — BUDGET 1953. — PERIODE D'EXECUTION (1)				
	I. — RECETTES				
15	Contributions directes	»	312.729	»	115.469
16	Enregistrement	»	46.553	»	14.810
17	Impôt de solidarité nationale	»	252	»	60
18	Douanes	»	69.815	»	20.507
19	Contributions indirectes	»	19.738	»	4.325
20	Taxe sur le chiffre d'affaires	»	328.559	»	86.083
22	Taxes uniques	»	28.005	»	7.696
24	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	3.528	»	958
25	Produits divers	»	58.891	»	11.045
28	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	41.213	»	8.392
	Premier total	»	909.283	»	269.345
	Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis (accord du 28 juin 1948) :				
30	Article 4, § 6, alinéa a	»	14.500	»	6.500
31	Diverses affectations	»	»	»	»
32	Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi du 21 mars 1948	»	5.493	»	272
33	Prélèvement exceptionnel	»	187	»	39
34	Recettes affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	»	1.356	»	313
35	Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	»	12	»	4
38	Recettes diverses	»	1.753	»	780
	Deuxième total	»	23.301	»	7.908
	II. — DÉPENSES				
	a) *Services de l'Etat.*				
40	Fonctionnement des services civils	433.203	»	130.536	»
41	Equipement des services civils	34.180	»	11.627	»
42	Fonctionnement des services militaires	269.838	»	84.324	»
43	Equipement des services militaires	91.683	»	38.983	»
44	Dépenses de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	(3) 33.235	»	2.212	»
	Premier total	853.139	»	267.682	»
	b) *Réparation des dommages de guerre et investissements productifs.*				
45	Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	101.475	»	20.048	»
46	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	68.177	»	29.698	»
47	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	19.619	»	3.616	»
48	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	3.900	»	»	»
49	Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	294	»	»	»
52	Autres opérations de prêts	16.095	»	6.493	»
	Deuxième total	209.560	»	59.855	»
	Total B	1.062.699	932.584	327.537	277.253
	Total général des recettes et des dépenses du budget général (A + B)	1.286.697	1.005.927	327.906	285.167
	Dont en devises et francs à l'étranger	26.907	13	2.958	13

(1) Les recettes du budget de l'exercice 1953 comprennent la totalité des ressources prévues par la loi de finances n° 53-79 du 7 février 1953.
(2) Réduction provenant de virements dans les écritures centrales.
(3) Déduction faite d'une somme de 4.131 millions provenant de dépenses des ministères à annuler par suite de reversements de fonds.
(4) Dont 27.600 millions versés par la caisse autonome d'amortissement.

CADRE V. — **Investissements financiers (Consolidations diverses).**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953. Recettes.
		Millions de francs.			
58	Avances du Trésor consolidées	(1) 21	»	»	»
59	Subventions aux collectivités publiques et privées pour travaux d'équipement	1.122	»	263	»
60	Remboursement des prélèvements exercés sur les avoirs des spoliés	44	»	9	»
	Total	1.187	»	272	»

(1) Cf. note du cadre n° VIII.

CADRE VI. — **Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953. Recettes.
	A. — COMPTES DE COMMERCE	Millions de francs.			
61	Subsistances militaires	7.830	11.339	1.923	1.706
62	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	701	901	31	31
68	Réception et vente de marchandises de l'aide américaine	15.724	27.130	7.046	9.135
69	Fonds de modernisation et d'équipement	113.300	101.475	20.068	20.048
70	Fabrication d'armement et de certains matériels aéronautiques	41.064	10.408	14.186	2.127
72	Opérations diverses	1.557	2.140	478	697
	Total du paragraphe A	180.176	153.393	43.752	33.744
	B. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPÉCIALE				
75	Loterie nationale (exercices précédent et courant)	13.390	15.226	5.854	5.014
77	Opérations relatives à la taxe d'encouragement à la production textile	1.214	869	143	230
78	Fonds forestier national	590	1.199	179	347
79	Fonds de soutien aux hydrocarbures et assimilés d'origine nationale	1.673	2.727	506	829
81	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	6.865	6.354	2.315	1.672
83	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction	13.863	15.000	5.043	5.000
84	Allocations aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré	3.632	7.637	777	2.011
85	Dépenses diverses en contre-partie de l'aide américaine	»	»	»	»
86	Fonds spécial d'investissement routier	2.908	5.799	2.468	1.948
90	Opérations diverses	14	642	3	473
	Total du paragraphe B	44.149	55.453	17.288	17.524
	C. — COMPTES EN LIQUIDATION				
96	Opérations du groupement d'achat des carburants combustibles lubrifiants et dérivés	»	35	»	3
97	Réalisation des surplus américaine et des biens prélevés en Allemagne	6	808	3	18
98	Liquidation des organismes professionnels	»	822	»	»
100	Opérations diverses	263	14	5	1
	Total du paragraphe C	269	1.679	8	22
	D. — APUREMENTS COMPTABLES (POUR ORDRE)				
101	Apurement de pertes et bénéfices de change antérieurs au 31 décembre 1948	4	»	»	»
102	Apurement d'opérations anciennes à caractère budgétaire	178	139	21	»
103	Apurement d'opérations anciennes d'origines diverses	»	2	»	»
	Total du paragraphe D	182	141	21	»
	Total général	224.776	210.666	61.069	51.290
	Dont en devises et francs à l'étranger	513	804	115	600

CADRE VII. — **Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
	A. — COMPTES D'OPÉRATIONS AVEC DES PAYS ÉTRANGERS OU EFFECTUÉES DANS DES PAYS ÉTRANGERS				
111	Aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	(1) 15.787	(2) 15.365	7.117	6.939
112	Emploi des fonds de l'aide américaine par le gouvernement des Etats-Unis	1.286	1.287	620	617
113	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	6.324	6.378	1.672	1.671
114	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers	7.036	6.367	1.310	1.285
115	Comptes d'opérations effectuées dans des pays étrangers	6.908	5.154	2.031	2.406
118	Comptes d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements étrangers	712	617	249	170
124	Opérations diverses	»	»	»	»
	B. — OPÉRATIONS MONÉTAIRES				
125	Pertes et bénéfices de change	504	4.767	84	1.006
129	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti	1.527	1.636	221	225
134	Opérations diverses	204	1.401	13	412
	Total	40.288	42.972	13.317	14.724
	Dont en devises et francs à l'étranger	8.952	6.823	2.346	2.648

(1) Plan Marshall: 15.777. Colis-dons: 10.
(2) Plan Marshall: 15.365.

CADRE VIII. — **Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
136	Aux budgets annexes	7.500	3.991	»	3.991
137	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat	»	»	»	»
138	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte	»	»	»	»
139	A la Société nationale des chemins de fer français	2.001	(1) 21	»	»
140	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant	61.701	48.611	16.034	6.014
141	Aux collectivités métropolitaines	795	2.342	51	211
142	Aux territoires et services d'outre-mer	2.000	900	»	500
143	A des entreprises industrielles ou commerciales	»	1	»	»
144	A divers organismes, services privés ou particuliers	233	469	115	121
145	A des gouvernements ou services étrangers ou à des organismes internationaux	»	»	»	»
146	A diverses banques et administrations pour le service des payements à l'étranger	1.112	530	98	316
	Total	75.342	56.865	16.328	11.153
	Dont en devises et francs à l'étranger	537	508	48	309

(1) Avances consolidées (cf. cadre V, ligne n° 58).

CADRE IX. — **Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (1).**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
451	Postes, télégraphes et téléphones (1) (cf. pp. 6128 et 6129)	588.355	619.345	150.307	149.707
452	Caisse nationale d'épargne (1)	7.485	7.646	2.597	1.480
453	Service des poudres et des essences (1)	23.190	32.227	7.917	19.259
454	Services industriels de l'armement (opérations de liquidation) (2)	55.422	78.629	3.088	10.777
455	Radiodiffusion nationale (1)	3.031	3.894	467	1.846
456	Prestations familiales agricoles (1)	34.076	26.736	5.420	7.630
458	Monnaies et médailles (2)	8.451	3.474	7.843	1.504
459	Imprimerie nationale (2)	1.138	2.041	373	253
462	Légion d'honneur (1)	457	992	2	59
463	Ordre de la Libération (1)	6	6	3	3
	Total	721.611	774.990	178.047	192.497
	Dont en devises et francs à l'étranger	2.750	381	396	»

(1) Les comptables des postes, de la caisse nationale d'épargne, du service des poudres, de la Légion d'honneur, de la radiodiffusion nationale, des prestations familiales agricoles et de l'ordre de la Libération ont été considérés comme des comptables indépendants et leurs comptes n'ont pas été centralisés en même temps que les comptes des comptables du Trésor. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des services industriels de l'armement, des Monnaies et médailles et de l'Imprimerie nationale ont été considérés comme des comptables du Trésor. Leur encaisse est comprise dans le chiffre général des disponibilités (cadre III). Les recettes et les dépenses de l'agent comptable des services industriels de l'armement décrivent les opérations de liquidation réalisées en application des dispositions des articles 22 à 26 de la loi n° 52-1402 du 30 décembre 1952.

En ce qui concerne les deux derniers comptables, il s'agit d'opérations des budgets annexes (période complémentaire 1952 et période d'exécution 1953).

CADRE X. — **Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (1).**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
471	Caisse des dépôts et consignations	1.240.243	1.241.252	312.119	320.708
472	Caisse autonome d'amortissement	115.270	115.701	19.861	31.508
473	Crédit national	234.633	231.403	46.905	46.357
473 bis	Crédit national (Caisse autonome de la reconstruction)	92.282	68.177	21.386	29.703
474	Office des changes	467	761	4	107
475	Société nationale des chemins de fer français	203.141	211.007	31.967	42.048
476	Caisse centrale de la France d'outre-mer	(2) 52.880	(2) 56.300	15.850	6.729
477	Service des alcools	15.588	9.604	2.865	2.276
478	Caisse nationale de crédit agricole	61.666	67.311	14.630	16.001
479	Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones	2.122	3.002	632	4.000
480	Office des biens et intérêts privés	27	41	7	14
481	Caisse des invalides de la marine	3.385	3.347	676	88
482	Office national interprofessionnel des céréales	7.056	5.507	2.619	1.594
483	Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer	351	801	245	77
489	Offices, régies et établissements nationaux à caractère industriel ou commercial	69.973	75.375	20.016	23.489
490	Divers établissements nationaux à caractère administratif	46.092	44.544	6.263	5.286
	Total	2.145.176	2.131.133	496.045	526.945
	Dont en devises et francs à l'étranger	2.262	3	943	1

(1) Les comptables des établissements publics et des établissements semi-publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

(2) Dont 15.715 millions de dépenses et 14.204 millions de recettes au titre du compte d'opérations.

CADRE XI. — **Opérations des collectivités administratives (1).**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
191	Départements	111.839	111.792	23.190	30.661
192	Communes et établissements locaux	344.189	343.466	73.340	74.630
193	Etablissements régionaux	42.045	43.042	11.073	12.221
194	Territoires d'Afrique du Nord	1.226.227	1.214.474	343.647	341.243
195	Territoires d'outre-mer	271.982	272.474	70.730	72.125
196	Etats associés	63.397	62.727	19.623	16.955
197	Gouvernement de la Sarre	22.833	23.901	9.510	7.200
	Total	2.082.572	2.071.276	551.418	555.095
	Dont en devises et francs à l'étranger	1.331	284	1.001	269

(1) Les territoires d'Afrique du Nord (à l'exception de l'Algérie) et d'outre-mer, les départements, les communes, les offices départementaux et d'outre-mer utilisent comme comptables les comptables du Trésor. Par suite, les chiffres exprimés dans les colonnes dépenses et recettes décrivent la totalité des opérations effectuées sur l'ordre ou pour le compte des collectivités locales (période complémentaire du budget 1952, période d'exécution du budget 1953, comptes hors budget).

CADRE XII. — **Opérations des autres correspondants.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses	Recettes.
		Millions de francs.			
201	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	131.962	135.319	33.266	35.476
202	Autres dépôts au Trésor	338.903	350.410	77.201	86.316
203	Fonds consignés au Trésor par divers	83.371	87.078	20.621	20.028
204	Opérations diverses pour compte de particuliers	22.393	22.101	8.876	8.322
207	Reliquats appartenant à des particuliers	121.212	112.681	30.588	32.317
217	Opérations pour le compte du Crédit foncier	12.852	18.079	2.891	1.896
219	Comptes courants des banques des territoires d'outre-mer	24.902	31.829	8.239	8.516
225	Opérations diverses	2.225	1.861	597	431
	Total	738.320	25.394	182.279	194.982
	Dont en devises et francs à l'étranger	24.334	759.358	10.449	9.474

CADRE XIII. — **Opérations affectant la dette de l'Etat.**

Le cadre A concerne la dette non échue, il décrit essentiellement les émissions (col. « Recettes ») et les échéances d'emprunts (col. « Dépenses »).

Le cadre B concerne les opérations constatées au titre des emprunts échus; il décrit les échéances (col. « Recettes ») et les payements effectués (col. « Dépenses »)

Le cadre C décrit les opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat.

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	A. — DETTE NON EXIGIBLE	Millions de francs.			
	I. — DETTE INTERIEURE				
	1° DETTE PERPÉTUELLE				
300	Rentes perpétuelles 3 0/0	3	»	3	»
301	Rentes perpétuelles 5 0/0 1949	»	»	»	»
	Total	3	»	3	»
	2° DETTE AMORTISSABLE				
	1re *section. — Emprunts amortissables à long terme.*				
305	Rentes de l'Etat amortissables	371	»	68	»
310	Obligations du Trésor amortissables	127	»	45	»
315	Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat	605	»	31	»
320	Bons de la Caisse nationale de crédit agricole	119	»	»	»
326	Emprunt libératoire 3 0/0 1948, 10 ans	10.529	89	500	19
	Total: 1re section	11.751	89	614	19
	2e *section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.*				
330	Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social	693	15.604	1	»
335	Engagements divers au profit de la caisse des dépôts et consignations	313	»	141	»
340	Engagements envers le Crédit foncier de France	»	»	»	»
345	Engagements envers la S. N. C. F. et envers des compagnies ou réseaux de chemins de fer	113	»	60	»
350	Engagements envers les collectivités locales	94	1.123	»	264
355	Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées	508	»	»	»
360	Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction	1.233	2.517	168	1.971
365	Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers	615	36	2	3
	Total: 2e section	3.599	19.280	375	2.238
	3e *section. — Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives.*				
370	Obligations de la caisse autonome de la défense nationale (5 0/0 1938, 1948, 1950-1968)	216	36	36	36
371	Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction (titres à 3, 6, 9 ans)	3.211	20.713	1.095	3.289
372	Bons de la Caisse nationale de crédit agricole	»	»	»	»
373	Obligations du Trésor à 2, 4, 6, 8 ans 1952	»	3.850	»	»
	Total: 3e section	3.427	24.599	1.131	3.325
	4e *section. — Bons du Trésor à moyen ou à court terme à échéances journalières.*				
380	Bons du Trésor à un an et deux ans		34.924		8.886
	Bons du Trésor à 105 jours au maximum		10.546		282
381	Comptes courants de bons du Trésor — Catégorie A: 75 à 105 jours	148.528	21.898	20.984	8.472
	Comptes courants de bons du Trésor — Catégorie B: 355 à 365 jours		12.743		726
	Comptes courants de bons du Trésor — Catégorie C: 715 à 725 jours	»	139.288	»	26.601
383	Bons de la reconstruction à 3 ans	1.560	600	397	163
384	Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans	69.172	78.116	22.752	19.156
386	Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton	»	3.850	»	»
	Total: 4e section	219.260	301.992	44.133	64.286
	5e *section. — Emissions diverses à moyen ou à court terme à échéances journalières.*				
395	Traites émises en règlement de dépenses publiques	117.575	140.923	22.540	33.036
	Total: 5e section	117.575	140.923	22.540	33.036
	Total: dette amortissable	355.612	486.883	68.823	102.904

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Dépenses	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953. Recettes.
		Millions de francs.			
	Report: dette amortissable	355.612	486.883	68.823	102.904
	3° ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTS D'ÉMISSION				
	Avances de la Banque de France.				
396	1° Avance permanente	»	»	»	»
397	2° Avances provisoires extraordinaires de l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944	»	»	»	»
398	3° Avances provisoires de l'Etat (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953)	220.300	217.700	42.700	42.400
	Avances de la Banque d'Algérie et de la Tunisie.				
405	Avance permanente	»	»	»	»
	Engagements divers.				
410	1° Bons du Trésor à 3 mois renouvelables remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	3.982	3.982	»	»
411	2° Bons du Trésor spéciaux (convention du 22 janvier 1953)	12.500	25.000	12.500	»
412	3° Bons du Trésor spéciaux (convention du 24 mars 1953)	»	(1) 80.000	»	8.000
	Total des engagements envers les instituts d'émission	236.782	356.682	55.200	50.400
	Total de la dette intérieure	592.397	843.565	124.026	153.304
	II. — DETTE EXTERIEURE				
	1° DETTE PERPÉTUELLE				
	Néant.				
	2° DETTE AMORTISSABLE				
	1re section. — Emprunts amortissables à long terme.				
415	Emprunt 4 0/0 1939 (30 ans) aux Pays-Bas et en Suisse	1.012	»	»	»
	2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
420	Engagements envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires)	525	»	»	»
421	Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs achats de navires)	145	»	10	»
422	Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés: 1° port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décret du 28 février 1950)	»	»	»	»
423	Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (3,25 0/0 1947)	457	»	457	»
	3e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances massives.				
	Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers.				
425	1° Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises	298	»	75	»
426	2° Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux (B.R.I.)	»	»	»	»
427	3° Bons du Trésor à 2 mois renouvelables un mois souscrits par la B. R. I.	31.500	21.000	14.000	7.000
428	4° Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses	»	»	»	»
	Emprunts à des banques étrangères.				
430	Emprunt de 200 millions de dollars (banques américaines, contrat du 17 août 1950)	»	»	»	»
	4e section. — Bons du Trésor à moyen terme ou à court terme à échéances journalières.				
	Néant.	»	»	»	»
	5e section. — Emissions diverses à moyen terme ou à court terme à échéances journalières.				
	Néant.	»	»	»	»
	6e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances indéterminées.				
435	Avances de l'Export-Import Bank: mobilisation des contrats « off shore »	»	»	»	»
	A reporter	33.937	21.000	14.542	7.000

(1) Cf. note du cadre III.

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953. Recettes.
		Millions de francs.			
	Report de la page précédente	33.937	21.000	14.542	7.000
	7e section. — Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.				
	Crédits du gouvernement britannique.				
440	1° Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946	»	»	»	»
	Crédits du gouvernement des Etats-Unis.				
443	1° Crédit de 50 millions de dollars consentis par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	11	»	11	»
	Crédits du gouvernement du Canada.				
446	1° Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947	»	»	»	»
	Crédits du gouvernement de la Nouvelle-Zélande.				
448	1° Loi du 10 septembre 1947	»	»	»	»
	8e section. — Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.				
	Avances de l'Export-Import Bank.				
450	1° Convention du 4 décembre 1945	3.208	»	»	»
451	2° Convention du 13 juillet 1946	4.323	»	»	»
452	3° Contrat du 28 octobre 1948	»	»	»	»
453	4° Contrat du 18 décembre 1950	»	»	»	»
454	5° Contrat du 18 avril 1952	»	»	»	»
	Total de la dette extérieure	41.479	21.000	14.553	7.000
	Total de la dette non exigible	633.876	864.565	438.579	160.304
	Dont en devises et francs à l'étranger	»	»	»	»
	B. — DETTE EXIGIBLE				
	I. — DETTE INTERIEURE				
	1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.				
500	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	»	»	»	»
505	Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, et 1 an et 2 ans)	148.968	148.528	21.255	20.984
508	Bons de la reconstruction à 3 ans	1.520	1.560	382	397
510	Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton	»	»	»	»
	2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.				
	Néant.				
	3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
515	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	5.893	11.774	2.756	701
	4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
520	Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans	28.315	69.517	9.692	23.091
524	Bons de la défense nationale à intérêt progressif	2.520	143	556	23
525	Emissions diverses	1.169	8	240	5
	5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.				
530	Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction (titres 3, 6, 9 ans)	3.211	3.211	1.095	1.095
	6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et en intérêts à la charge du budget général.				
535	Emprunts remboursables par annuités à long terme	5.793	6.576	1.630	452
	A reporter	197.389	241.314	37.606	46.748

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953. Recettes.
		Millions de francs.			
	Report de la page précédente	197.389	241.314	37.606	46.758
	II. — DETTE EXTERIEURE				
	1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.				
540	Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	»	»	»
541	Bons du Trésor à 2 mois renouvelables un mois souscrits par la Banque des règlements internationaux	31.500	31.500	14.000	14.000
545	Bons du Trésor à vue sans intérêts remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	1.000	»	1.000	»
546	Bons du Trésor à vue sans intérêts remis au Fonds monétaire international	»	»	»	»
550	Avances de l'Export-Import Bank; mobilisation des contrats « off shore »	»	»	»	»
	2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.				
	Néant.				
	3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
555	Emprunts 4 p. 100 1939 (30 ans) aux Pays-Bas et en Suisse	365	1.003	241	»
556	Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946) achats de navires	145	145	10	10
557	Emprunts à des banques étrangères	»	»	»	»
560	Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers	298	298	75	75
565	Emissions diverses	26	»	26	»
	4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
	Néant.				
	5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.				
	Néant.				
	6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et en intérêts à la charge du budget général.				
570	Engagements envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires)	525	525	»	»
571	Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés	»	»	»	»
572	Emprunts du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (3,5 p. 100 1947)	»	457	»	457
573	Crédits du gouvernement britannique	»	»	»	»
576	Crédits du gouvernement des Etats-Unis	11	11	11	11
579	Crédits du gouvernement du Canada	»	»	»	»
585	Avances de l'Export-Import Bank	12.696	12.696	»	»
	Total de la dette exigible	243.955	287.949	52.969	61.301
	Dont en devises et francs à l'étranger	13.225	»	270	»
	C. — OPERATIONS CONSTATEES EN ATTENUATION DES RESSOURCES OU DES CHARGES DE LA DETTE DE L'ETAT				
	1re section. — Différences de change.				
600	Pertes de change sur emprunts de l'Etat	1	»	»	»
605	Bénéfices de change sur emprunts de l'Etat	»	9	»	»
	2e section. — Lots ou primes de remboursement.				
610	Lots sur emprunts de l'Etat	»	»	»	»
615	Primes de remboursement sur emprunts de l'Etat	36	»	36	»
619	Amortissements des lots et primes de remboursements d'emprunts	»	»	»	»
	3e section. — Charges ou profits accessoires ou divers.				
625	Primes d'émission sur emprunts de l'Etat	»	»	»	»
630	Bénéfices sur titres d'emprunts de l'Etat rachetés par le Trésor	»	»	»	»
631	Bénéfices sur titres d'emprunts de l'Etat escomptés par le Trésor	»	»	»	»
632	Bénéfices sur titres d'emprunts de l'Etat repris par le Trésor en payement d'impôts	»	1	»	1
634	Restitution de titres d'emprunts de l'Etat antérieurement repris en payement d'impôts	1	»	»	»
	4e section. — Amortissements budgétaires ou de la caisse autonome couvrant des dépenses antérieurement financées par l'emprunt.				
635	Amortissements budgétaires	»	2.407	»	291
640	Amortissements de la caisse autonome	»	9.717	»	113
	Total	38	12.134	36	405

RECAPITULATION DES OPERATIONS FAITES EN DEVISES ET EN FRANCS A L'ETRANGER

Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1953, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	41.253
Pendant les quatre premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	34.210
Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de	37.997
Soit un total de	113.460
Les dépenses ont atteint	83.929
Par suite, au 30 avril 1953, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	29.531

Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises et francs à l'étranger.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
Recettes et dépenses du budget général (cadre IV)	26.907	13	2.958	13
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers (cadre VI)	513	804	115	600
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers (cadre VII)	8.952	6.823	2.346	2.648
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables (cadre VIII)	537	508	48	209
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (cadre IX)	2.750	384	396	»
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (cadre X)	2.262	3	943	1
Opérations des collectivités administratives (cadre XI)	1.331	284	1.001	269
Opérations des autres correspondants (cadre XII)	24.334	25.394	10.449	9.474
Opérations affectant la dette de l'Etat (cadre XIII) A. Dette non exigible	»	»	»	»
Opérations affectant la dette de l'Etat (cadre XIII) B. Dette exigible	13.225	»	270	»
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	3.118	»	235	»
Total	83.929	34.210	18.811	13.314

DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DES COMPTABLES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES DU 1er JANVIER AU 30 AVRIL 1953

CADRE A. — **Situation d'ensemble.**

	Millions de francs.
Pendant les quatre premiers mois de l'année, les recettes des comptables des postes ont atteint	7.933.113
Leurs dépenses ont atteint	7.903.761
Soit un excédent de recettes de	29.352
représenté : à concurrence de (—) 1.638 millions. par une diminution des encaisses des comptables des postes,	
à concurrence de (+) 30.990 millions. par les mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor, suivant détail au cadre C ci-après.	

CADRE B. — **Résumé des recettes et des dépenses.**

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier le mois d'avril 1953.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois d'avril 1953.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
Opérations concernant le budget général:				
Exercice 1952. — Période complémentaire	»	»	»	»
Exercice 1953. — Période d'exécution	32.913	10.533	7.855	129
Règlements avec le Trésor	5.067	48.343	1	6.997
Opérations concernant les emprunts du Trésor:				
Emissions et remboursements	22.942	(3) 50.102	6.117	14.458
Règlements avec le Trésor	45.407	21.964	10.651	5.937
Avances au Trésor { Remboursements en instance	»	775	»	»
Avances au Trésor { Remboursements au Trésor	»	»	»	»
Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section).				
Exercice 1952. — Période complémentaire	12.882	1.242	23	125
Exercice 1953. — Période d'exécution	58.294	59.576	15.133	9.603
Opérations concernant la caisse nationale d'épargne:				
Recettes et dépenses effectives (1)	39.949	70.032	11.332	16.352
Règlements avec la caisse nationale d'épargne	70.309	38.300	16.202	10.571
Opérations concernant la Caisse des dépôts et consignations	4.458	8.242	216	3.852
Opérations concernant les autres établissements d'Etat	512	540	138	62
Opérations concernant les collectivités administratives	19.618	20.238	5.794	5.965
Transferts de fonds p/c de particuliers:				
Mandats français	2.122.605	2.134.405	560.468	569.333
Mandats internationaux	2.564	5.529	214	1.338
Mandats d'outre-mer et divers correspondants hors métropole	60.279	43.391	28.941	21.638
Autres opérations p/c de particuliers	38.410	44.486	11.973	12.964
Opérations concernant les offices étrangers	94.720	57.201	23.358	13.768
Comptes courants postaux (2)	5.272.832	5.314.556	1.352.802	1.353 539
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	3.718	»	225
Totaux généraux	7.903.761	7.933.113	2.051.215	2.051.796

(1) Dont 38.407 millions de « retraits » et 69.074 millions de « dépôts ».
(2) A l'exclusion des comptes ouverts au nom des comptables des postes et des comptables du Trésor.
(3) Dont 3.635 millions au titre du produit de l'emprunt 6 p. 100 1953 amortissable.

CADRE C. — **Mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor.**

	DU 1er JANVIER au 30 avril 1953.		PENDANT LE MOIS d'avril 1953.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	27.033	»	»	9.856
Comptes courants postaux des comptables du Trésor	»	23.505	»	14.920
Autres comptes de règlements	27.462	»	24.176	»
Totaux	54.495	23.505	24.176	24.776
Soit un excédent { de dépenses de	30.990	»	»	»
Soit un excédent { de recettes de	»	»	»	600

Correspondant à l'excédent de recettes des opérations mentionnées page 6122, au cadre IX: « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe », sous la rubrique: « Postes, télégraphes et téléphones ».

MINISTERES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Evolution de la Dette publique de l'Etat, de la Caisse autonome d'amortissement et du budget annexe des Postes, Télégraphes et Téléphones et situation au 30 avril 1953.

(En millions de francs.)

De nouvelles dispositions ont été mises en application à compter du 1er janvier 1953 pour la présentation des opérations de la dette publique de l'Etat.

La nouvelle présentation, inspirée, dans une certaine mesure, des règles du plan comptable général, est répartie en deux grandes subdivisions retraçant: d'une part, l'évolution de la dette non exigible; d'autre part, le montant de la dette devenue exigible, les échéances à régler et les payements effectués.

Il convient de préciser que la différence qui apparaît entre le montant de la dette publique de l'Etat au 31 décembre 1952 et la reprise au 1er janvier 1953 provient des valeurs du Trésor échues et non remboursées à la fin de l'année 1952.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CATÉGORIES DE DETTES	SITUATION DE LA DETTE AU			EVOLUTION DE LA DETTE entre le 1er janvier et le 30 avril 1953.		SITUATION de la dette au 30 avril 1953
	31 décembre 1950.	31 décembre 1951.	31 décembre 1952.	Diminution.	Augmentation.	
I. — DETTE DE L'ETAT						
A. — DETTE NON EXIGIBLE						
a) Dette intérieure.						
I. — Dette perpétuelle	349.062	349.012	407.540	3	»	407.537
II. — Dette amortissable:						
A long terme	619.068	648.284	1.106.077	15.350	19.309	1.110.036
A moyen ou à court terme:						
A échéances massives	49.930	74.564	135.155	3.427	24.599	156.327
A échéances journalières	1.098.514	1.239.147	1.302.547	396.835	442.915	1.408.627
III. — Engagements envers les instituts d'émission	674.703	669.427	652.062	236.782	356.682	771.962
Totaux de la dette intérieure	2.791.277	2.980.434	3.303.381	592.397	843.565	3.554.549
b) Dette extérieure.						
I. — Dette perpétuelle	»	»	»	»	»	»
II. — Dette amortissable:						
A long terme	357.423	319.740	341.082	2.139	»	338.943
A moyen ou à court terme:						
A échéances massives	303.183	290.909	89.046	34.798	21.000	76.248
A échéances journalières	»	»	»	»	»	»
A échéances indéterminées	»	»	42.343	»	»	42.343
III. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	636.770	612.778	607.278	7.542	»	599.736
Totaux de la dette extérieure	1.287.376	1.253.427	1.079.749	41.479	21.000	1.059.270
Total de la dette de l'Etat non exigible	»	»	4.383.130	633.876	864.565	4.613.819
B. — DETTE EXIGIBLE						
a) Dette intérieure	»	»	228.505	197.389	241.314	272.430
b) Dette extérieure	»	»	216.411	46.566	46.635	216.480
Total de la dette de l'Etat exigible	»	»	444.916	243.955	287.949	488.910
Total de la dette de l'Etat	4.078.653	4.233.861	4.828.046	877.831	1.152.514	5.102.729
Dont: Dette intérieure	2.791.277	2.980.434	3.531.886	789.786	1.084.879	3.826.979
Dont: Dette extérieure	1.287.376	1.253.427	1.296.160	88.045	67.635	1.275.750
II. — DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT						
a) Dette intérieure	38.343	36.942	35.283	248	»	35.035
b) Dette extérieure	»	»	»	»	»	»
Total de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement	38.343	36.942	35.283	248	»	35.035
III. — DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES.						
a) Dette intérieure	15.988	14.852	13.640	156	»	13.484
b) Dette extérieure	»	1.013	2.025	»	»	2.025
Total de la dette propre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	15.988	15.865	15.665	156	»	15.509

I. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT EN 1953

A. — DETTE DE L'ETAT NON EXIGIBLE

A. — DETTE INTERIEURE

CADRE I. — **Dette perpétuelle.** (En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 avril 1953.
Rentes 3 p. 100	32.523	3	»	32.520
Rentes 5 p. 100 1949	75.017	»	»	75.017
Totaux	107.540	3	»	107.537

CADRE II. — **Dette amortissable.** (En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 avril 1953.
1re section. — Emprunts amortissables à long terme.				
1° Rentes sur l'Etat amortissables:				
3 p. 100 1878, 75 ans	149	»	»	149
5 p. 100 1920, 60 ans remboursables à 150 F	11.930	182	»	11.748
3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois	3.318	20	»	3.298
3,50 p. 100 1942, 60 ans	7.173	66	»	7.107
3 p. 100 1945, 60 ans et 3 mois	22.580	103	»	22.477
3,50 p. 100 1952, 60 ans	422.566	»	»	422.566
4,50 p. 100 1952, 60 ans	8.852	»	»	8.852
2° Obligations du Trésor amortissables:				
4,50 p. 100 1933-1948, 60 ans remboursables à 150 F	6.515	»	»	6.515
4 p. 100 1934-1951, 50 ans remboursables à 140 F	5.566	»	»	5.566
4,50 p. 100 1935, 30 ans	609	18	»	591
3,50 p. 100 1943, 30 ans	4.725	79	»	4.646
3,50 p. 100 1944, 30 ans	2.444	30	»	2.414
3° Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat:				
4 p. 100 1941, 50 ans	11.075	66	»	11.009
3,50 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois	5.016	34	»	4.982
3,50 p. 100 octobre 1942, 50 ans et 3 mois	6.095	36	»	6.059
3,50 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois	6.185	36	»	6.149
3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	20.358	»	»	20.358
3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	31.483	»	»	31.483
6 p. 100 1950, 30 ans	26.388	433	»	25.955
4° Bons de la caisse nationale de crédit agricole:				
4,50 p. 100 1935, 25 ans	746	119	»	627
5° Emissions diverses:				
Emprunt libératoire 3 p. 100 1948, 10 ans	78.223	10.529	89	67.783
Totaux de la 1re section	681.996	11.751	89	670.334
2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
1° Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social:				
Loi du 7 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 (plan Marquet)	2.035	39	»	1.996
Habitations à loyer modéré	80.223	409	13.311	93.125
Crédit immobilier	21.740	171	2.293	23.862
Fonds commun du travail (habitations à loyer modéré et crédit immobilier)	161	2	»	159
Habitations à loyer modéré améliorées	259	9	»	250
Loyers moyens	181	10	»	171
Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux	200	8	»	192
Electrification des campagnes	669	6	»	663
Sinistrés du Sud-Ouest	242	20	»	222
Crédit agricole (moyen terme)	51	»	»	51
Crédit agricole (long terme)	183	4	»	179
Equipement rural	893	»	»	893
Assainissement du marché de la viande	5	»	»	5
Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940)	1.502	11	»	1.491
Prêts pour l'amélioration du logement rural (décret-loi du 24 mai 1938 et loi du 17 mai 1941)	238	»	»	238
Prêts pour travaux de circonstance (ordonnance du 1er mai 1945)	376	4	»	372
A reporter (2e section)	108.958	693	15.604	123.869

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 avril 1953.
Report (2e section)	408.958	693	15.604	423.869
2° Engagements divers au profit de la caisse des dépôts et consignations:				
Rachat de bons du Trésor à trois et cinq ans 1922	»	»	»	»
Remboursement des obligations de l'emprunt extérieur 7 1/2 p. 100 1921	226	»	»	226
Amortissement des obligations de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939	925	16	»	909
Semestrialités remises en contrepartie du prêt de 4 milliards de francs (décret du 4 mai 1943)	1.713	143	»	1.570
Semestrialités remises en contrepartie des prêts de 10 et 12 milliards de francs (décrets des 20 mars et 5 septembre 1945)	18.339	154	»	18.185
Annuités remises en vertu de l'article 4 de la loi du 22 juin 1922 et de l'article 75 de la loi du 26 mars 1927 (réforme monétaire en Alsace-Lorraine)	13	»	»	13
Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1949	120.829	»	»	120.829
Obligations du Trésor 4,50 p. 100 à cinq ans, remises en contre-valeur de bons du Trésor remboursés par anticipation	10.664	»	»	10.664
Obligations du Trésor 5,30 p. 100 décembre 1949	3.629	»	»	3.629
Obligations du Trésor 5,90 p. 100 1951	476	»	»	476
3° Engagements envers le Crédit foncier de France:				
Prêts aux départements et communes des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse (loi du 25 juillet 1909)	1	»	»	1
Subventions aux communes directement atteintes par les événements de guerre (loi du 4 octobre 1919)	64	»	»	64
4° Engagements envers la Société nationale des chemins de fer français et envers des compagnies ou réseaux de chemins de fer:				
Annuités dues aux compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêts de 1871-1872	4	1	»	3
Annuités dues à la compagnie des chemins de fer P. L. M. (loi du 18 février 1898)	11	»	»	11
Annuités dues à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat	15	»	»	15
Annuités dues aux compagnies de chemins de fer (subventions et avances)	162	5	»	157
Annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt local	308	»	»	308
Avances en argent et en travaux antérieures au 31 décembre 1937 (convention de 1883 et conventions subséquentes)	4.346	52	»	4.294
Insuffisance d'exploitation des exercices 1914 à 1937	23.774	85	»	23.689
5° Engagements envers les collectivités locales:				
Annuités attribuées en payement de subventions pour les travaux d'outillage national (loi du 11 juillet 1933)	95	3	»	92
Annuités attribuées en payement d'avances pour l'achèvement du programme des constructions d'habitations à loyer modéré (loi du 27 juillet 1934 et décret du 30 septembre 1934)	96	1	»	95
Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement rural	2.497	90	1.123	3.530
Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux et contre la mer (loi du 1er octobre 1948)	»	»	»	»
6° Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées:				
Obligations de la Banque de France remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945)	3.760	268	»	3.492
Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des banques nationalisées (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945)	10.547	240	»	10.307
Obligations de la Banque d'Algérie remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 46-1070 du 17 mai 1946)	700	»	»	700
Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées (loi n° 46-835 du 25 avril 1946)	5.723	»	»	5.723
7° Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction:				
Emprunts obligataires (articles 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947)	90.113	727	2.222	91.608
Emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations et de divers organismes	3.288	6	295	3.577
Emprunts auprès de banques sous forme de crédits	5.500	500	»	5.000
8° Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers:				
Titres amortissables 3,25 0/0 1944 remis à la caisse des dépôts et consignations et à divers organismes d'assurance et de capitalisation	2.739	540	»	2.199
Titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920)	1.225	33	»	1.192
Annuités remises pour le rachat des concessions de canaux (lois des 28 juillet et 1er août 1860 et 20 mai 1863)	»	»	»	»
Emprunts contractés auprès du fonds commun du travail par l'Office national des combustibles liquides	14	4	»	10
Annuités servies à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1913 approuvée par la loi du 11 août 1914)	1.165	13	»	1.152
Amortissement des emprunts de la Compagnie de navigation sud-atlantique (convention du 31 janvier 1928 et loi du 6 avril 1928)	109	»	»	109
Attributaires d'indemnités de dommages de guerre: indemnités d'éviction (loi du 26 août 1948)	514	2	36	548
Emprunts des compagnies de navigation en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat (loi du 28 février 1948)	1.539	23	»	1.516
Total de la 2e section	424.081	3.509	19.280	439.762

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 avril 1953.
3e section. — Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives.				
1° Obligations de la caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948, 1950-1968	3.710	216	36	3.560
2° Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction: Titres à 3, 6 ou 9 ans	99.424	3.211	20.713	116.926
3° Bons de la caisse nationale de crédit agricole à 20 ans (sans intérêt), émis en 1947-1950, remboursables à 200 p. 100	103	»	»	103
4° Emprunts du Trésor: Obligations à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952	31.888	»	3.850	35.738
Total de la 3e section	135.155	3.427	24.599	156.327
4e section. — Bons du Trésor à moyen ou à court terme à échéances journalières.				
1° Bons du Trésor à 1 an	45.987		45.357	43.919
2° Bons du Trésor à 2 ans	306.901		19.564	233.663
3° Bons du Trésor à 105 jours au maximum	1.793	148.528	10.546	1.441
4° Comptes courants de Bons du Trésor:				
Catégorie A. — 75 à 105 jours	15.582		21.898	19.237
Catégorie B. — 355 à 365 jours	26.918		12.713	30.471
Catégorie C. — 715 à 725 jours	485.419	»	139.288	624.707
5° Bons de la reconstruction à 3 ans	13.707	1.560	600	12.807
6° Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans	46.420	69.172	78.116	55.364
7° Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton	1.500	»	3.850	5.350
Total de la 4e section	944.227	219.260	301.992	1.026.959
5e section. — Emissions diverses à moyen ou à court terme à échéances journalières.				
Traites émises en règlement de dépenses publiques	358.320	117.575	140.923	381.668
RECAPITULATION				
1re section: emprunts amortissables à long terme	681.996	41.751	89	670.334
2e section: emprunts remboursables par annuités à long terme	424.081	3.599	19.280	439.762
Total de la dette à long terme	1.106.077	45.350	19.369	1.110.096
3e section: emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives	135.155	3.427	24.599	156.327
4e section: bons du Trésor à moyen ou à court terme à échéances journalières (1)	944.227	219.260	301.992	1.026.959
5e section: émissions diverses à moyen ou à court terme à échéances journalières (1)	358.320	117.575	140.923	381.668
Total de la dette à moyen ou à court terme à échéances journalières	1.302.547	336.835	442.915	1.408.627
Total de la dette amortissable	2.543.779	385.612	486.883	2.675.050

(1) Le tableau des échéances est donné en annexe (page 6137).

CADRE III. — **Engagements envers les instituts d'émission.**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 avril 1953.
1° Avances de la Banque de France:				
Avance permanente	50.000	»	»	50.000
Avances provisoires extraordinaires de l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944	426.000	»	»	426.000
Avances provisoires de l'Etat (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953)	472.000	220.300	247.700	499.400
2° Avances de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie:				
Avance permanente	80	»	»	80
3° Engagements divers:				
Bons du Trésor à 3 mois renouvelables remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	3.982	3.982	3.982	3.982
Bons du Trésor spéciaux (conventions du 22 janvier 1953)	»	12.500	25.000	12.500
Bons du Trésor spéciaux (convention du 24 mars 1953)	»	»	(1) 80.000	80.000
Totaux	652.062	236.782	356.682	771.962

(1) Cf. note du cadre III: situation résumée des opérations du Trésor.

B. — DETTE EXTERIEURE

Cours des chancelleries au 1er janvier 1953 : 1 dollar U. S. A. = 350 francs; 1 livre = 980 francs; 1 franc suisse = 81 francs; 1 franc belge = 7 francs; 1 couronne suédoise = 67,70 francs; 1 florin = 92,10 francs; 1 dollar canadien = 360 francs.

CADRE IV. — 1° **Situation en francs.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 avril 1953.
I. — DETTE PERPETUELLE				
Néant.	»	»	»	»
II. — DETTE AMORTISSABLE				
1re section. — Emprunts amortissables à long terme.				
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans aux Pays-Bas et en Suisse	12.492	1.012	»	11.480
2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.				
1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires)	228.052	525	»	227.527
2° Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs : achats de navires)	13.169	145	»	13.024
3° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés : port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décret du 28 février 1950)	306	»	»	306
4° Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 3,25 p. 100 1947	87.063	457	»	86.606
Total de la dette à long terme	341.082	2.139	»	338.943
3e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme, à échéances massives.				
1° Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers :				
Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises	446	298	»	148
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	»	»	»
Bons du Trésor à 2 mois renouvelables 1 mois souscrits par la Banque des règlements internationaux	10.500	31.500	21.000	»
2° Emprunts à des banques étrangères :				
Emprunt de 200 millions de dollars (banques américaines, contrat 17 août 1950)	70.000	»	»	70.000
3° Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses.	8.100	»	»	8.100
Total de la dette à moyen ou à court terme à échéances massives.	89.046	31.798	21.000	78.248
4e section. — Bons du Trésor à moyen terme ou à court terme, à échéances journalières	»	»	»	»
5e section. — Emissions diverses à moyen terme ou à court terme à échéances journalières	»	»	»	»
6e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme, à échéances indéterminées.				
Avances de l'Export-Import Bank : mobilisation des contrats « off shore ».	42.343	»	»	42.343
III. — CRÉDITS OU AVANCES DE GOUVERNEMENTS OU ORGANISMES ETRANGERS OU INTERNATIONAUX				
7e section. — Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.				
1° Crédits du gouvernement britannique :				
Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946	74.548	»	»	74.548
2° Crédits du gouvernement des Etats-Unis :				
Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	1.429	11	»	1.418
3° Crédits du gouvernement du Canada :				
Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947	76.050	»	»	76.050
4° Crédits du gouvernement de la Nouvelle-Zélande :				
Loi du 10 septembre 1947	4.900	»	»	4.900
8e section. — Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.				
Avances de l'Export-Import Bank :				
Convention du 4 décembre 1945	152.331	3.208	»	149.123
Convention du 13 juillet 1946	219.060	4.323	»	214.737
Contrat du 28 octobre 1948	60.200	»	»	60.200
Contrat du 18 décembre 1950	3.640	»	»	3.640
Contrat du 18 avril 1952	15.120	»	»	15.120
Total des crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	607.278	7.542	»	599.736
Total de la dette extérieure	1.079.749	41.479	21.000	1.059.270

CADRE IV. — 2° **Situation en devises.**

A. — *Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.*

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 avril 1953.
Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946; prêt bail et autres créances militaires)	651.576.062	1.500.000	»	650.076.062
Engagement envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs; achats de navires)	37.626.550	412.920	»	37.213.630
Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés:				
Port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décret du 28 février 1950)	875.000	»	»	875.000
Emprunt du crédit national à la banque internationale pour la reconstruction et le développement 3,25 p. 100 1947	248.750.000	1.305.000	»	247.445.000
Emprunt de 200 millions de dollars (banques américaines, contrat du 17 août 1950)	200.000.000	»	»	200.000.000
Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	4.083.015	30.073	»	4.052.942
Crédit du gouvernement du Canada (accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	211.250.000	»	»	211.250.000
Avances de l'Export-Import Bank:				
Convention du 4 décembre 1945	435.232.500	9.167.000	»	426.065.500
Convention du 13 juillet 1946	625.885.000	12.350.000	»	613.535.000
Contrat du 28 octobre 1948	172.000.000	»	»	172.000.000
Contrat du 18 décembre 1950	10.400.000	»	»	10.400.000
Contrat du 18 avril 1952	43.200.000	»	»	43.200.000
Mobilisation de contrats d'achats « off shore »	120.979.547	»	»	120.979.547
Total	2.761.857.674	24.764.993	»	2.737.092.681

B. — *Situation de la dette en livres.*

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Diminution.	Augmentation	SITUATION de la dette au 30 avril 1953.
Crédits du gouvernement britannique (accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946)	76.069.481	»	»	76.069.481
Crédits du gouvernement de la Nouvelle-Zélande (loi du 10 septembre 1947)	5.000.000	»	»	5.000.000
Total	81.069.481	»	»	81.069.481

C. — *Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).*

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Diminution.	Augmentation	SITUATION de la dette au 30 avril 1953.
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939 6 ans aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat).	»	»	»	»
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	154.226.637	12.493.975	»	141.732.662
Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses.	100.000.000	»	»	100.000.000
Total	254.226.637	12.493.975	»	241.732.662

D. — *Situation de la dette en couronnes suédoises.*

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953. Diminution.	Augmentation	SITUATION de la dette au 30 avril 1953.
Bons du Trésor à 5 ans, remboursables en couronnes suédoises	6.595.100	4.396.734	»	2.198.366

B. — DETTE DE L'ETAT EXIGIBLE

CADRE VII. (En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953 (1).	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953.		SITUATION de la dette au 30 avril 1953.
		Diminution.	Augmentation	
A. — DETTE INTERIEURE				
1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.				
1° Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	»	»	»	»
2° Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton	»	»	»	»
3° Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, 1 an et 2 ans)	3.486	148.968	148.528	3.046
4° Bons de la reconstruction à 3 ans	208	1.520	1.560	248
2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.				
3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	»	5.893	11.771	5.878
4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
1° Bons du Trésor à intérêt progressif, de 3 mois à 3 ans	188.710	28.315	69.517	229.912
2° Bons de la défense nationale à intérêt progressif	32.584	2.520	143	30.207
3° Traites émises en règlement de dépenses publiques	»	»	»	»
4° Emissions diverses	3.517	1.169	8	2.356
5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.				
Emprunt de la caisse autonome de la reconstruction. — Titres 3, 6 et 9 ans	»	3.211	3.211	»
6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général.				
Emprunts remboursables par annuités à long terme	»	5.793	6.576	783
Total de la dette intérieure	228.505	197.389	241.314	272.430
B. — DETTE EXTERIEURE				
1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.				
1° Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux (B. R. I.)	»	»	»	»
2° Bons du Trésor à 2 mois, renouvelables 1 mois, souscrits par la B. R. I.	»	31.500	31.500	»
3° Bons du Trésor à vue sans intérêts, remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	28.520	1.000	»	27.520
4° Bons du Trésor remis au fonds monétaire international	187.550	»	»	187.550
5° Avances de l'Export-Import Bank: mobilisation des contrats « off shore »	»	»	»	»
2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.				
3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.				
1° Emprunt 4 p. 100 1939 — 30 ans — aux Pays-Bas et en Suisse	54	365	1.003	692
2° Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs: achats de navires)	»	145	145	»
3° Emprunts à des banques étrangères	»	»	»	»
4° Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers	»	298	298	»
5° Emissions diverses	287	26	»	261
4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.				
5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.				
6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général.				
1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946: prêt bail et autres créances militaires)	»	525	525	»
2° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés	»	»	»	»
3° Emprunts du crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 3,50 p. 100 1947	»	»	457	457
4° Crédits du gouvernement britannique	»	»	»	»
5° Crédits du gouvernement des Etats-Unis	»	11	11	»
6° Crédits du gouvernement du Canada	»	»	»	»
7° Avances de l'Export-Import Bank	»	12.696	12.696	»
Total de la dette extérieure	216.411	46.566	46.635	216.480
Total de la dette de l'Etat exigible	444.916	243.955	287.949	488.910

(1) Chiffres provisoires.

II. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT EN 1953

(En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953.		SITUATION de la dette au 30 avril 1953.
		Diminution.	Augmentation	
A. — DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1949, 40 ans	4.529	1	»	4.528
Obligations 4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois	25.337	135	»	25.202
Obligations 3 1/2 p 100 1943, 15 ans	5.417	112	»	5.305
Total	35.283	248	»	35.035
B. — DETTE EXTERIEURE				
Néant.	»	»	»	»

III. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES EN 1953

(En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1953.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 avril 1953.		SITUATION de la dette au 30 avril 1953.
		Diminution.	Augmentation.	
A. — DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1948	1.853	35	»	1.818
Obligations 4 p. 100 1941	4.465	76	»	4.389
Obligations 3 1/2 p. 100 1943	2.503	45	»	2.458
Bons 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	4.819	»	»	4.819
Bons 6 p. 100 1953, amortissement 15 ans	»	»	3.835	3.835
Total	13.640	156	3.835	17.319
B — DETTE EXTERIEURE				
1° *Situation en francs.*				
Crédits consentis au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	2.025	»	»	2.025
2° *Situation en devises.* (Dette en francs suisses.)				
Crédits consentis au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	25.000.000	»	»	25.000.000

ANNEXE

TABLEAU DES ECHEANCES DE LA DETTE A MOYEN TERME ET A COURT TERME A ECHEANCES JOURNALIERES

(En millions de francs.)

	SITUATION générale 30 avril 1953.	ÉCHÉANCES exigibles 30 avril 1953.	ÉCHÉANCES NON EXIGIBLES AU 31 MARS 1953				
			1953.	1954.	1955.	1956.	Total des échéances non exigibles.
Bons ordinaires du Trésor à 105 jours au maximum	331.777	3.046	1.441	»	»	»	1.441
Bons du Trésor à 1 an			28.562	15.357	»	»	43.919
Bons du Trésor à 2 ans			151.012	63.087	19.564	»	233.663
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie A	624.707	»	19.237	»	»	»	19.237
Catégorie B			18.045	12.426	»	»	30.471
Catégorie C			69.056	421.210	134.441	»	624.707
Bons de la reconstruction à 3 ans	13.055	248	4.682	4.880	2.585	660	12.807
Bons de la défense nationale à intérêt progressif	30.207	30.207	»	»	»	»	»
Emissions diverses	2.356	2.356	»	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif 3 mois à 3 ans	285.276	229.912	55.364	»	»	»	55.364
Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton	5.350	»	»	5.350	»	»	5.350
Traites émises en règlement de dépenses publiques	381.668	»	242.678	138.990	»	»	381.668
Totaux	1.674.396	265.769	590.077	661.300	156.590	660	1.408.627
			1.408.627				

Ministère des finances et des affaires économiques, ministère de l'industrie et du commerce, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Chili.

(Plan d'achat deuxième semestre 1953.)

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achat du deuxième semestre 1953, de crédits utilisables dans le cadre de l'accord de payement franco-chilien en vigueur, pour l'importation des produits repris ci-après, originaires et en provenance du Chili.

Les modalités d'importation de ces produits sont fixées ainsi qu'il suit:

Par dérogation aux articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation, établies sur formules modèle A. C., pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du huitième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Les demandes de licences d'importation déposées au titre des programmes antérieurs, avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*, et qui n'auraient pas été délivrées à cette même date resteront valables. Elles seront examinées dans les mêmes conditions que celles déposées en conformité du présent texte.

Numéro le poste

53-1 Nitrate de soude.
53-2 Ecorce de quillaya (bois de Panama).
53-3 Iode brute.
53-4 Soie de porc et crins. — Importation réservée aux importateurs et utilisateurs spécialisés.
53-5 Cuirs et peaux.
53-6 Huiles de poisson.
53-7 Divers. — Les crédits affectés à ce poste sont destinés au financement des importations de produits originaires et en provenance du Chili non repris nommément au présent avis. Les demandes de licences d'importation susceptibles d'être imputées sur ce crédit ne seront satisfaites qu'à la condition de faire l'objet d'un avis favorable, non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore de la part du service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Equateur.

(Plan d'achat deuxième semestre 1953.)

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achat du deuxième trimestre 1953, de crédits utilisables dans le cadre de l'accord de payement franco-équatorien du 25 octobre 1949 et destinés au financement des importations de produits repris ci-après originaires et en provenance de l'Equateur.

Les modalités d'importation de ces produits sont fixés ainsi qu'il suit:

Les demandes déposées au titre des programmes antérieurs avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel* et qui n'auront pas été délivrées à cette même date n'auront pas à être renouvelées. Elles seront examinées conformément aux dispositions du présent texte.

Numéro de poste. I. — *Produit à importer par les groupements ou organismes assimilés.*

53-1 Cacao en fèves. — Les importations seront réalisées par la Société d'achat en commun des chocolatiers et confiseurs, qui pourra déposer ses demandes de licences dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au four et à mesure de leur présentation.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation des produits ci-après seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du huitième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et examinées au fur et à mesure de leur importation.

Numéro de poste.

53-2 Noix de corozo. — Les demandes de licences ne pourront être présentées que par les fabricants de boutons de corozo.
53-3 Bois de balsa.
53-4 Ecorce de quinquina.
53-5 Graines de rocou.
53-6 Café. — Les demandes de licences d'importation ne seront valablement reçues par l'office des changes qu'à partir du dixième jour qui suivra l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Ces demandes devront préciser la quantité, la qualité, le prix aux 50 kg fob, poids net embarquement, exprimé en dollars et en francs, les délais d'embarquement, qui ne devront pas excéder deux mois à compter du jour de l'offre, le nom du chargeur, la valeur globale fob et caf, exprimée en dollars monnaie de compte et en francs, et stipuler un règlement dans le cadre de l'accord de payement franco-équatorien.

Les demandes devront porter uniquement sur des cafés Arabica. Les importateurs ont la faculté, préalablement au dépôt de leur demande de licence à l'office des changes, de soumettre par écrit ou verbalement leurs projets d'importation comportant les précisions rappelées ci-dessus à l'avis du ministère de l'industrie et du commerce, division des industries alimentaires, 42, rue La Boétie, Paris (8e), Balzac 06-40. Ce ministère leur fera connaître son avis, pris en considération des recommandations du comité technique du café, et informera l'office des changes du résultat de son examen portant sur la proposition ainsi définie. Il sera statué directement par l'office des changes sur les demandes de licences qui auront fait l'objet de l'avis préalable transmis par la division des industries alimentaires.

Les demandes qui n'auront pas fait l'objet d'un avis préalable seront communiquées par l'office des changes au ministère technique pour examen dans les conditions habituelles.

53-7 Divers. — Le crédit affecté à ce poste est destiné au financement des importations de produits originaires et en provenance de l'Equateur, non repris nommément au présent avis. Les demandes de licences susceptibles d'être imputées sur ce crédit ne pourront être satisfaites qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un avis favorable non seulement au ministère technique compétent, mais encore au service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 9 juillet 1953.	
349 95	Etats-Unis	1 $ USA	350 ..(1)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..
352 80	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	352 50	.... ..
164 29	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8396 ..	Allemagne occ .	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8390 ..	8396 ..	.... ..
701 90	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	703 25	701 90	701 50
5079 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5079 ..	5078 50
982 35	Grande-Bretagne	1 liv. st	980 ..	972 65	987 35	982 50	982 25
9276 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9279 ..	9278 50
6767 ..	Suède	100 c. s	6765 625	6715 ..	6816 70	6761 ..	6762 ..
8060 50	Suisse	100 f. s	8003 98	7944 ..	8064 ..	8061 ..	8060 50
1006 30	Egypte	1 liv. ég	1003 04	997 ..	1013 ..	1008 ..	1007 ..
56 43	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.... ..
4055 ..	Mexique	100 pes	4037 97	4025 ..	4090 ..	4040 ..	.... ..
4912 50	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4860 .	4940 ..	4907 50	.... ..
1218 50	Portugal	100 esc	1217 39	1208 23	1226 50	1218 75	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie ..	100 din	116 660	115 70	117 60	117 60	.... ..
	Autriche	100 sch	1346 15	1335 ..(2)		1355 ..(2)	

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	570
États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam.....	100 piastres.....	1000
Comptoirs français dans l'Inde.....	100 roupies I. F....	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 2 JUILLET 1953	AU 25 JUIN 1953
ACTIF			
Encaisse or		200.186.679.272 »	200.186.679.272 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		9.438.315.419 »	14.775.080.871 »
Monnaies divisionnaires		7.584.334.657 »	7.530.758.203 »
Comptes courants postaux		31.126.306.305 »	24.967.973.434 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		»	»
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.981.611.553 »	3.981.611.553 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		200.000.000.000 »	199.700.000.000 »
Bons du Trésor achetés (5)		»	75.000.000.000 »
Compte spécial du Trésor public (6)		105.600.000.000 »	»
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	663.085.474.084 »		
Effets escomptés sur l'étranger	354.980.665 »		
Effets garantis par l'office des céréales (7)	18.893.063.000 »	1.001.577.546.058 »	946.967.250.605 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	319.244.028.309 »		
Effets négociables achetés en France (8)		290.452.435.428 »	281.414.632.651 »
Avances à 30 jours sur effets publics		24.380.642.000 »	20.655.408.000 »
Avances sur titres		9.113.492.247 »	8.253.310.450 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (9)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		37.097.702.898 »	19.971.036.536 »
Divers		41.836.581.680 »	36.813.826.228 »
Total		2.438.492.628.267 Fr.	2.316.334.548.553 Fr.
PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.147.953.482.520 »	2.054.346.748.435 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	26.183.237 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	16.702.297.270 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	154.336.761.831 »	226.110.971.848 »	199.711.416.548 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	58.045.729.510 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (10)		307.189.880 »	307.189.880 »
Réserves mobilières légales (11)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		63.912.378.269 »	61.760.587.940 »
Total		2.438.492.628.267 Fr.	2.316.334.548.553 Fr.

(1) (Convention du 27 juin 1940).
(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 29 décembre 1916 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(4) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).
(5) (Convention du 15 juin 1953 approuvée par la loi du 16 juin 1953).
(6) (Convention du 23 juin 1953 approuvée par la loi du 23 juin 1953).
(7) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(8) (Décret du 17 juin 1938).
(9) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(10) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(11) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE STEPHANOISE de CONSTRUCTIONS MECANIQUES

(Anciens établissements Clair frères.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 72.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 72.000 ACTIONS DE 1.000 F ENTIÈREMENT LIBÉRÉES
SIÈGE SOCIAL: 2, RUE ACHILLE, A SAINT-ETIENNE (LOIRE)
R. C.: Saint-Etienne 3899.

Emprunt de 10.000 obligations 6 1/2 0/0 1952 de 10.000 F.

Liste des 417 obligations sorties au tirage du 26 juin 1953 et remboursables à partir du 1er août 1953 à 10.029 F.

5.002 à 5.418 (soit 417 obligations)

payables au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris, et dans toutes ses succursales et agences de France.

AVIS DIVERS

MM. les actionnaires de la société **Constructions Edmond Coignet,** société anonyme au capital de 62.400.000 F, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le samedi 25 juillet 1953, à onze heures, au siège social, 9 à 13, avenue Myron-T.-Herrick, à Paris.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire;
Ordre du jour statutaire.

Le texte imprimé des résolutions sera tenu à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours précédant l'assemblée.

Le conseil d'administration.

Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 45, AVENUE GEORGE-V, PARIS (8e).

Assemblée générale ordinaire.

Convocation.

MM. les actionnaires de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux sont convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts, pour le 30 juillet 1953, à onze heures, au siège social de la société, 45, avenue George-V, Paris (8e), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration sur la marche de la société au cours de l'exercice 1952;
2° Rapports des commissaires sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867;
3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes et desdites conventions;
4° Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 1953, 1954, 1955 et fixation de leurs rémunérations.

L'assemblée générale ordinaire se compose de tous les actionnaires de la société ou qui peuvent s'y faire valablement représenter par un délégué lui-même membre de l'assemblée et investi de pouvoirs spéciaux à cet effet.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

BANQUE DE MADAGASCAR ET DES COMORES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 111 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 88, RUE DE COURCELLES, A PARIS
L. B. F.: n° 20, R. C.: Seine n° 222349 B.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque de Madagascar et des Comores (catégories A et B) réunie le 3 juillet 1953 au siège social, 88, rue de Courcelles, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice 1952.

Cet exercice a laissé un bénéfice net de 73.828.782,38 F.

L'assemblée a décidé la distribution:

Aux actions entièrement libérées (catégories A et B) et portant les nos 1 à 74000, d'un dividende brut de 170,73 F par action;

Aux actions libérées de 250 F (catégories A et B) et portant les nos 74001 à 222000, d'un dividende brut de 152,43 F par action.

Ces dividendes seront mis en payement à partir du 15 juillet 1953, sous déduction des impôts en vigueur, soit à raison de:

140 F net par titre, pour les actions nos 1 à 74000, entièrement libérées;

125 F net par titre, pour les actions nos 74001 à 222000, libérées de 250 F.

Ils seront payables aux caisses de la Banque de Madagascar et des Comores à Paris, 88, rue de Courcelles, et à Marseille, 26, avenue du Prado, à la succursale et dans les agences de la banque à Madagascar et aux Comores, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, au Comptoir national d'escompte de Paris, à la Société générale et à la Banque d'Etat du Maroc à Rabat.

L'assemblée a nommé administrateur, pour une période de cinq ans, M. Roger Nathan, en remplacement de M. Henri Saurin, décédé.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

10 juin 1953. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Club boulisto fumacien.** But: pratique du sport et propagation du jeu de boules. Siège social: hôtel de ville, Fumay.

11 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Manche. **Association populaire familiale de Coutances.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles du milieu populaire. Siège social: mairie de Coutances.

11 juin 1953. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. **Association artistique rurale de la jeunesse de Puimoisson.** But: organisation des loisirs de la jeunesse rurale (théâtre, sports, folklore, jeux, excursions). Siège social: mairie de Puimoisson.

11 juin 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Judo-Club de Gujan-Mestras.** But: pratique et diffusion du judo et jiu-jitsu. Siège social: hôtel des Pyrénées, Gujan-Mestras.

11 juin 1953. Déclaration à la préfecture du Var. **Vélo-Sport vidaubanais.** But: encourager et propager la pratique du cyclisme. Siège social: brasserie Saint-Roch, Vidauban.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.